Programme d'études

Année académique 1996-1997

Avis

Les modifications occasionnées par la mise en application du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques peuvent générer des imperfections dans l'édition 1996-1997. Celles-ci se corrigeront en cours d'année académique et dans les éditions suivantes.

La présente édition reprend les informations connues au 1er juillet 1996

2. Commissions

Commission d'enseignement

Président : J.-J. ROMBOUTS

Membres effectifs : M. BUYSSCHAERT, A. CHARLIER, E. COCHE, G. CORNU, R. DETRY, Guy CORNELIS, J. DONNEZ, J.-Cl. HENQUIN, P. MASSON, M.-Chr. MANY, J.-P. MEULDERS, J.-B. OTTE, M. VAN DEN HAUTE, J. VANKALCK et Ch. van YPERSELE de STRIHOU.

Membres étudiants : D. DEROUCK, D. HERCOT, H. SCHOEMANS, S. SPENCER, St. VERHAEGHE.

Commission des stages

M. BEGUIN, A. BOSLY, M. BUYSSCHAERT, G. CORNU, R. DETRY, J. DONNEZ, J.-M. DOUMONT, C. HUBINONT, J. LERUT, G. LOUTE, M. MALENGREAU, P. MALVAUX, J. MELIN, H. METZ, M. NISOLLE, Y. PIRSON, A. QUOIDBACH, J.-J. ROMBOUTS, K. THOMAS, R. TONGLET, M. VAN DEN HAUTE, J. VANKALCK et R. WILLOCX.

Membres étudiants : D. HERCOT, J.-M. RAYMACKERS, S. SPENCER et Th. VAN VYVE.

Commission des étudiants chercheurs

Chr. DELLOYE, J.-Fr. DENEF, J.-M. GILLIS, J.-Cl. HENQUIN, L. HUE, J. NINANE et Ph. van MEERBEECK.

Membres étudiants : Q. VERWACHT et A.-S. MAERNOUDT.

Commission spéciale des jurys d'examens (réadmissions et cumuls)

A. CHARLIER, M. CROMMELINCK, A. DHEM, L. HUE, P. MALVAUX, J.-P. MEULDERS, J. NINANE, J.-B. OTTE, J.-J. ROMBOUTS et J. VREVEN.

Membre étudiant : S. SPENCER.

3. Conditions d'admission

Voir conditions p. RG (Renseignements Généraux).

4. Programme des cours par année d'études

Signification des sigles proposés

++	Cours de deux ans.
⊕	Cours cyclique dispensé cette année académique.
∅	Cours cyclique non dispensé cette année académique.
Δ	Ce cours n'est pas dispensé cette année académique.
◆	Charge horaire complète. La charge horaire du quadrimestre est à consulter dans le tableau repris à la page 40.
*	L'astérisque qui suit le nom d'un enseignant, après l'intitulé d'un cours, signifie que cet enseignant est suppléant d'un cours (ou d'une partie de cours) qui n'a pas de titulaire.

À propos du nombre d'heures de cours, par cours

Chaque intitulé de cours est suivi de trois groupes de chiffres, qui indiquent la charge horaire, pour ce cours, par année académique. Chaque année académique compte trente semaines de cours.

Si l'on veut connaître le nombre moyen d'heures d'un cours par **semaine**, il suffit de diviser chaque groupe de chiffres par trente. Nombre moyen, parce qu'un cours peut n'être donné qu'au premier quadrimestre (avant Noël) ou qu'au second quadrimestre (entre fin janvier et mi-mai).

Chaque intitulé de cours est suivi de trois groupes de chiffres.

Le **premier** groupe de chiffres correspond au nombre d'heures **théoriques**.

Le **deuxième** groupe de chiffres correspond au nombre d'heures de **travaux pratiques**, de **laboratoires** ou d'**exercices**.

Le **troisième** groupe de chiffres correspond au nombre d'heures de **séminaires**. Un *séminaire* est un groupe de travail organisé où chacun à son tour prépare un sujet pour le présenter aux autres participants (une quinzaine). La préparation se fait seul ou à deux ou trois.

CANDIDATURE EN MÉDECINE (MED 1)

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES (MED 11)

MED	1111	Philosophie [30-0-0]	B. FELTZ
MD	1101	Physique expérimentale et introduction mathématique aux sciences expérimentales [135-50-0]	R. DEBUYST et J.-P. MEULDERS
MD	1111	Chimie générale [60-30-0]	P. DEPOVERE, Cl. RONNEAU et P. VAN BRANDT
MD	1112	Chimie organique [60-30-0]	J.-Ph. SOUMILLION (coord.), P. DEPOVERE, J. FASTREZ et P. VAN BRANDT
MD	1130	Biologie générale [65-25-0]	N.
ISTO	1100	Cytologie et histologie générales [0-60-0]	J.-Fr. DENEF et M.-Chr. MANY
ANAT	1140	Anatomie humaine (1re partie)(ostéologie, arthrologie, myologie) [37,5-15-0]	N.

ATTENTION ! Six séminaires d'activation à l'adaptation à l'Université auront lieu le mardi du 17 septembre au 22 octobre 1996.

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES (MED 12)

ANAT	1120	Anatomie humaine, 1ère partie [45-30-0]	A. DHEM
ANAT	1141	Anatomie humaine 2ème partie et dissections [45-37,5-0]	A. DHEM
BCHM	1130	Cytologie et biologie cellulaire [15-30-0]	P. BAUDHUIN
FYSL	1110	Physiologie générale [60-24-0]	J.-M. GILLIS et J. LEBACQ
BCHM	1110	Biochimie générale [67,5-24-0]	Ch. JORIS, Fr. OPPERDOES, M. ROBBI et E. VAN SCHAFTINGEN
ISTO	1200	Histologie normale des systèmes [30-60-0]	J.-Fr. DENEF, M.-Chr. MANY et J.-M. SCHEIFF
FYSL	1120	Physiologie normale et pathologique des systèmes, 1ère partie : cardio-vasculaire et respiratoire [45-24-0]	A. CHARLIER et G. HEYNDRICKX
MCBL	1150	Bactériologie générale et génétique moléculaire [18,5-0-0]	Guy CORNELIS
MED	1170	Psychologie [30-0-0]	M. CROMMELINCK et J. VAN RILLAER
MED	1200	Epidémiologie [15-0-0]	R. TONGLET
MED	1181	Formation en médecine sociale [4-0-10] + stage	R. TONGLET (coord.), M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
ou			
MED	1182	Formation hospitalière [18-0-0] + stage	E. COCHE

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES (MED 13) (1)

PSME	1100	Psychologie médicale [30-0-0]	Ph. VAN MEERBEECK
ANAT	1142	Anatomie humaine,3ème partie [30-22,5-0]	A. DHEM et Ph. EVRARD
ISTO	1112 A	Histologie normale et pathologique des systèmes, 2e partie [20-47,5-0]	P. COURTOY et J. RAHIER
BCHM	1121	Biochimie humaine normale et pathologique [60-16-0]	L. HUE et Fr. LEMAIGRE
BCHM	1122	Immunologie normale et pathologique et immunogénétique [37,5-0-0]	Th. BOON-FALLEUR et P. MASSON
FYSL	1131	Physiologie normale et pathologique des systèmes, 2ème partie: endocrinologie, rein, développement et sénescence, digestion et reproduction [75-16-0]	J.-Cl. HENQUIN et J. KOLANOWSKI
FYSL	1132	Neurophysiologie normale et pathologique [67,5-12-0]	N. BOISACQ et A. ROUCOUX
ANAT	1110	Embryologie [30-0-0]	J. PICARD
PHAR	1110	Pharmacologie générale [15-0-0]	J.-M. MALOTEAUX
PHAR	1120	Pharmacologie spéciale, 1ère partie [12,5-0-0]	J.-M. MALOTEAUX
MCBL	1130	Microbiologie médicale [35-12,5-0]	Guy CORNELIS et M. DELMEE
ANAT	1170	Anatomie radiologique générale [30-7,5-0]	B. MALDAGUE
VIRO	1100	Virologie médicale [15-0-0]	G. BURTONBOY

Cours à option en candidature

L'étudiant de candidature en médecine est tenu de suivre un minimum de 30 h de cours à option et d'en présenter l'examen. Les étudiants qui ont le statut d'étudiant chercheur ou d'étudiant moniteur sont dispensés de cette obligation. Aucun examen présenté sur un cours à option en candidature ne peut être validé en doctorat.

Cours accessibles en candidature

ANAT	2120	Compléments de cytologie [30-0-0]	P. BAUDHUIN
BCHM	2120	Compléments de biochimie [30-0-0]	L. HUE
BCMM	2130	Biochimie des maladies métaboliques [30-0-0]	G. VAN DEN BERGHE
FARM	1260	Eléments de mathématiques supérieures [90-45-0]	A. NAUTS et M. WILLEM
FARM	1270	Eléments de statistique [15-10-0]	A. BOUCKAERT (Suppl. Chr. RITTER)
FYSL	2110	Questions spéciales de physiologie [30-0-0]	J.-M. GILLIS (coord.)
GEMO	2110	Génétique moléculaire médicale [30-0-0]	Chr. DUMOULIN
INFM	2111	Eléments d'informatique médicale, 1ère partie [15-15-0]	P. BAUDHUIN
MED	1112	Séminaire de philosophie [0-0-15]	P.-Ph. DRUET et B. FELTZ
MED	1181	Formation en médecine sociale [4-0-10] (2)	R. TONGLET (coord.), M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MED	1182	Formation hospitalière [18-0-0] (2)	E. COCHE
MED	1190	Histoire de la médecine [15-0-0] Δ	N.
MD	1135	Compléments de biologie animale et végétale [30-15-0]	N.
PHAR	2170	Pharmacologie expérimentale [30-0-0]	J.-M. MALOTEAUX

1 Attention au calendrier spécial : les cours du deuxième quadrimestre débutent le lundi 6 janvier et se terminent le vendredi 25 avril 1997. La session des examens de juin s'ouvre le lundi 26 mai 1997.

2 Accessible uniquement aux étudiants de 2e et 3e année d'études de la candidature en médecine

L'étudiant désireux de suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessus peut le faire avec l'accord du président de son comité d'année.

L'École de médecine recommande pour la formation des futurs médecins des cours dans les domaines de la philosophie et de la psychologie. Une liste non exhaustive est donnée ci-dessous:

FILO	1111	Introduction historique à la philosophie [30-0-0] ⊕ (1)	J. DE GREEF
FILO	1211	Philosophie de la nature [30-0-0] ∅ (1)	M. GHINS
FILO	1331	Métaphysique [30-0-0] ⊕ (1)	Gilbert GERARD
FILO	1351	Anthropologie philosophique [30-0-0] ∅ (1)	M. DUPUIS
PSP	1160	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent [45-0-0]	J. DAY et X. RENDERS
PSP	1310	Psychologie sociale [30-0-0]	J.-Ph. LEYENS (Suppl. G. SCHADRON)

Étudiants chercheurs

Les étudiants qui le désirent peuvent, dès la fin de leur première candidature en médecine, entrer en contact direct avec la recherche fondamentale ou clinique. Ceci peut leur valoir le statut d'étudiant chercheur. En candidature, en 1er et en 2e doctorat, ce statut a valeur de cours à option et une cote sera transmise au jury. Le travail d'étudiant chercheur en MED 23 ne peux être validé comme cours à option.

Un étudiant chercheur participe directement à une activité de recherche dans un laboratoire, un département ou un service dépendant de la Faculté de Médecine ou des cliniques universitaires. Cette activité comprendra une phase de formation, spécifique au domaine de recherche envisagé, la présence régulière aux réunions où sont discutés les protocoles et les résultats de la recherche en cours, ainsi qu'une participation directe dans la recherche elle-même. Un étudiant chercheur qui demande le statut s'engage à consacrer en moyenne une demi-journée par semaine, ou 15 jours/an, à son activité de recherche, éventuellement pendant les vacances (dans ce dernier cas, il prendra contact avec le président de la commission).

Pour l'ensemble de ces activités, l'étudiant chercheur sera supervisé directement par un promoteur membre du personnel académique ou scientifique. Le promoteur aura des contacts personnels réguliers avec l'étudiant et sera donc responsable de sa formation.

L'étudiant qui désire obtenir le statut d'étudiant chercheur en fera la demande chaque début d'année académique, via le formulaire ad hoc à obtenir auprès de Mlle M.-Fr. ZABUS à l'administration facultaire. Ce document rempli par l'étudiant et signé par son promoteur est à retourner pour le 15 octobre à Mlle M.-Fr. ZABUS qui le fera parvenir à la commission pour examen. Le retour du formulaire est de la responsabilité de l'étudiant. Il n'y a pas de renouvellement automatique du statut d'une année à l'autre. La commission fera parvenir à l'étudiant un document attestant que le statut d'étudiant chercheur lui est accordé. Pour le 15 mai, l'étudiant chercheur veillera à faire parvenir au président de la commission (Professeur J.-M. GILLIS, département de physiologie UCL 5540) un rapport rédigé conjointement avec son promoteur et signé par lui. Ce rapport reprendra brièvement le sujet de la recherche et les méthodes mises en oeuvre, en précisant la contribution directe de l'étudiant.

Les étudiants chercheurs qui n'auraient pas remis de rapport seront considérés comme démissionnaires, leur inscription sera annulée avec effet rétroactif et le statut ne leur sera plus accordé l'année suivante.

Les activités de recherche impliquant une formation importante, il est hautement souhaitable que l'étudiant chercheur et son promoteur envisagent une collaboration s'étendant sur plusieurs années, ce qui leur permettra, le cas échéant, d'aboutir à des résultats concrets. Débuter une activité de recherche après le second doctorat n'est pas recommandé et le statut ne sera donc pas accordé dans ces conditions.

Les étudiants peuvent consulter, à la bibliothèque, la liste non exhaustive des laboratoires, services et départements, susceptibles d'accueillir des étudiants chercheurs. Cette liste comprend également les thèmes de recherche et le nom d'un répondant auprès duquel ils peuvent obtenir de plus amples renseignements.

1 Ces cours font partie d'un programme de DEC de 1er cycle en Philosophie. Le programme détaillé figure au chapitre «Enseignement complémentaire», p. MD 228.

Programme spécial pour les candidats en médecine (MED 13) désirant obtenir le titre de candidat ou de licencié en sciences biologiques (section biologie humaine)

Consulter à ce sujet le programme de la faculté des sciences p. SC 65

DOCTORAT EN MEDECINE (1) (MED 2)

Vue d'ensemble des secteurs de la pathologie systématique intégrée et des cours sectorisés

Secteurs relevant de la première année d'études

Secteur d'apprentissage de la démarche clinique	Coord. M. LAMBERT
Secteur cardio-vasculaire	Coord. J.-M. DETRY
Secteur digestif	Coord. R. DETRY
Secteur de maladies infectieuses	Coord. Fr. ZECH
Secteur respiratoire	Coord. L. DELAUNOIS

Secteurs relevant de la deuxième année d'études

Secteur de néphrologie et d'urologie	Coord. Ch. van YPERSELE de STRIHOU
Secteur d'hématologie	Coord. G. CORNU
Secteur locomoteur	Coord. Fr. HOUSSIAU
Secteur de maladies nerveuses	Coord. E.-Chr. LATERRE
Secteur d'endocrinologie	Coord. P. MALVAUX
Secteur de gynécologie-obstétrique	Coord. K. THOMAS

Cours sectorisés

ANPS	2111	Anatomie pathologique spéciale, y compris la pratique des autopsies [15-8-0] (MED21)	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL
ANPS	2211	Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15-0-10] (MED 22)	Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX, H. NOEL et J. RAHIER
INTR	2371	Pathologie interne: maladies cardio-vasculaires [24-10-0] (MED 21)	J.-M. DETRY (coord.), Chr. BROHET, J. COL, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU
INTR	2372	Pathologie interne: gastro-entérologie [27-0-0] (MED 21)	A. GEUBEL
INTR	2373	Pathologie interne: pneumologie [18-0-0] (MED 21)	L. DELAUNOIS et D. RODENSTEIN
INTR	2374	Pathologie interne: maladies infectieuses et parasitaires [19-0-0] (MED 21)	Fr. ZECH
INTR	2375	Pathologie interne: rhumatologie [18-0-0] (MED 22)	Fr. HOUSSIAU
INTR	2376	Pathologie interne: néphrologie [16,5-0-0] (MED 22)	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
INTR	2377	Pathologie interne : endocrinologie et nutrition [25-0-0] (MED 22)	M. BUYSSCHAERT
INTR	2378	Pathologie interne: hématologie [18-0-0] (MED 22)	A. FERRANT et M. MORIAU
PEDI	2160	Pathologie infantile [52-0-0] (MED 21 et 22)	J.-P. BUTS, G. CORNU, P. MALVAUX et A. VLIERS
CMCH	2111	Cliniques médico-chirurgicales:pathologie médicale [67,5-0-0] (MED 21)	E. COCHE, J.-M. DETRY, A. GEUBEL, M. LAMBERT, D. RODENSTEIN et Fr. ZECH
CMCH	2112	Cliniques médico chirurgicales: pathologie chirurgicale [31,5-0-0] (MED 21)	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, J. LERUT, Y. LOUAGIE, L. MICHEL, J.-B. OTTE et J.-Cl. SCHOEVAERDTS
CMCH	2121	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie médicale [75-0-0] (MED 22)	M. LAMBERT (coord.), Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J.-M. DETRY, J.-P. DEVOGELAER, J. DONCKIER, A. FERRANT, A. GEUBEL, Ch. LEFEBVRE, D. RODENSTEIN et Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
CHG	2220	Pathologie chirurgicale spéciale (sauf l'orthopédie, la traumatologie et l'urologie) [35-0-0] (MED 21)	R. DETRY, Ph. NOIRHOMME, J.-B. OTTE, J.-Cl. SCHOEVAERDTS et J.-P. SQUIFFLET
CHG	2230	Pathologie chirurgicale spéciale; orthopédie et traumatologie [23-0-0] (MED 22)	Chr. DELLOYE et J.-J. ROMBOUTS
CHG	2240	Pathologie chirurgicale spéciale: urologie [16-0-0] (MED 22)	P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
RDGN	2161	Radiodiagnostic,1ère partie [7,5-15-0] (MED 21)	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN	2162	Radiodiagnostic, 2ème partie [7,5-15-0] (MED 22)	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
NEUR	2110	Théorie des maladies nerveuses [30-0-0] (MED 22)	Ph. EVRARD, E.-Chr. LATERRE et G. STROOBANDT
NEUR	2120	Clinique des maladies nerveuses [18-0-0] (MED 22)	Ph. EVRARD, E.-Chr. LATERRE et G. STROOBANDT
NEUR	2180	Sémiologie des maladies nerveuses [9-0-0] (MED 22)	E.-Chr. LATERRE
ORTO	2130	Clinique chirurgicale orthopédique [18-0-0] (MED 22)	Pierre-Pascal DE NAYER (coord.), Ph. DE CLOEDT, Chr. DELLOYE, J. LEGAYE, Wl. LOKIETEK, E. MUNTING, P. POILVACHE et J.-J. ROMBOUTS
URO	2110	Clinique et policlinique urologiques [15-0-0] (MED 22)	R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
OBST	2111	Physiopathologie de la grossesse et de l'accouchement [30-0-0] (MED 22)	P. BERNARD, C. HUBINONT et K. THOMAS
OBST	2112	Gynécologie [30-0-0] (MED 22)	J. DONNEZ et K. THOMAS
OBST	2120	Clinique obstétricale [22,5-0-0] (MED 22)	P. BERNARD, C. HUBINONT et K. THOMAS
OBST	2140	Clinique gynécologique [22,5-0-0] (MED 22)	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, M. NISOLLE et K. THOMAS
MEFY	2110	Médecine physique et réadaptation locomotrice [13-0-0] (MED 22)	J. DE NAYER

Le tableau ci-après reprend les **enseignements sectorisés**. Certains cours n'étant que partiellement sectorisé, le volume horaire indiqué ne représente pas le volume horaire global du cours

1 Tout étudiant de doctorat recevra dès la première année d'études un carnet de stages où seront consignées toutes les prestations cliniques qu'il effectuera au cours des quatre années de doctorat.

		PREMIER DOCTORAT				DEUXIEME DOCTORAT						
Secteur / Cours	Démarche clinique	Cardio-vasculaire	Digestif	Maladies infectieuses	Respira-toire	Endocri-nologie	Gynéco-obstétrique	Hémato-logie	Locomo-teur	Néphro-urologie	Maladies nerveuses	Volume Mag.
ANPS 2111		3,00 h	7,00 h		5,00 h							15,00 h
ANPS 2211						2,00 h	3,00 h	2,00 h	3,00 h	3,00 h	2,00 h	15,00 h
BCMM 2122	6,00 h											6,00 h
Exerc.	4,00 h											4,00 h
CHG 2111	10,00 h											10,00 h
CHG 2112	12,00 h											12,00 h
Exerc.	4,00 h											4,00 h
CHG 2140	22,50 h											22,50 h
CHG 2150	26,00 h											26,00 h
CHG 2220		11,00 h	22,00 h		2,00 h							35,00 h
CHG 2230									23,00 h			23,00 h
CHG 2240										16,00 h		16,00 h
CMCH 2111	25,50 h	12,00 h	12,00 h	6,00 h	12,00 h							67,50 h
CMCH 2112		12,00 h	19,50 h									31,50 h
CMCH 2121	12,00 h	3,00 h	3,00 h		3,00 h	13,50 h		13,50 h	13,50 h	13,50 h		75,00 h
CMCH 2122	30,00 h											30,00 h
INTR 2112	7,00 h											7,00 h
INTR 2120	45,00 h											45,00 h
INTR 2111	34,00 h											34,00 h
Exerc.	15,00 h											15,00 h
INTR 2371		24,00 h										24,00 h
Exerc.		10,00 h										10,00 h
INTR 2372			27,00 h									27,00 h
INTR 2373					18,00 h							18,00 h
INTR 2374				19,00 h								19,00 h
INTR 2375									18,00 h			18,00 h
INTR 2376										16,50 h		16,50 h
INTR 2377						25,00 h						25,00 h
INTR 2378								18,00 h				18,00 h
MEFY 2110									13,00 h			13,00 h
NEUR 2110											30,00 h	30,00 h
NEUR 2120											18,00 h	18,00 h
NEUR 2180											9,00 h	9,00 h
OBST 2111							30,00 h					30,00 h
OBST 2112							30,00 h					30,00 h
OBST 2120							22,50 h					22,50 h
OBST 2140							22,50 h					22,50 h
ORTO 2130									18,00 h			18,00 h
PEDI 2130	6,00 h											6,00 h
PEDI 2160		8,00 h	6,00 h	6,00 h	5,00 h	9,00 h		15,00 h		3,00 h		52,00 h
PEDI 2170	6,00 h											6,00 h
Exerc.	2,00 h											2,00 h
PEDI 2180	22,50 h											22,50 h
PEDI 2200	6,00 h											6,00 h
RDGN 2161			4,00 h		1,50 h							5,50 h
RDGN 2162						1,00 h			4,00 h	4,00 h		9,00 h
TRSL 2110												0,00 h
Exerc.	12,00 h											12,00 h
TRSL 2120												0,00 h
Exerc.	12,00 h											12,00 h
URO 2110										15,00 h		15,00 h
Total mag.	**270,50 h**	**73,00 h**	**100,50 h**	**31,00 h**	**46,50 h**	**50,50 h**	**108,00 h**	**48,50 h**	**92,50 h**	**71,00 h**	**59,00 h**	**951,00 h**
Total exerc	**49,00 h**	**10,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**0,00 h**	**59,00 h**

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES (MED 21)

Premier quadrimestre

A. Apprentissage de la démarche clinique (1) (2)

INTR 2111 — Séméiologie médicale [34-15-0] ◆ — E. COCHE, Jacques DE PLAEN et M. LAMBERT

BCMM 2122 — Interprétation des tests de biologie clinique [6-0-4] — M. LAMBERT et M. LIEVENS

CHG 2112 — Séméiologie chirurgicale [12-4-0] — R. DETRY (coord.), J. LERUT L. MICHEL et J.-J. ROMBOUTS

CHG 2150 — Urgences médico-chirurgicales, petite chirurgie, soins infirmiers [16-10-0] — Ph. BAELE (coord.)
(Sont associés à cet enseignement : M. BOUILLON, N. BUREAU, J. COL, M. DEBAST, Pierre-Pascal DE NAYER, J.-M. GOUVERNEUR, J.-Cl. SCHOEVAERDTS , C. WILLEMS)

PEDI 2170 — Séméiologie pédiatrique [6-2-0] — G. CORNU et P. MALVAUX

INTR 2120 — Clinique propédeutique médicale [45-0-0] ◆ — E. COCHE (coord.), Jacques DE PLAEN, M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE et Fr. ZECH

CHG 2140 — Clinique de propédeutique chirurgicale [22,5-0-0] ◆ — J.-B. OTTE (coord.), Pierre-Pascal DE NAYER, R. DETRY, J. LERUT, J.-J. ROMBOUTS, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, J.-P. SQUIFFLET, P. VAN CANGH, R. VERHELST et Fr.-X. WESE

ainsi que

CMCH 2111 — Cliniques médico-chirurgicales:pathologie médicale [67,5-0-0] [*partim :* 25,5-0-0] — E. COCHE, J.-M. DETRY, A. GEUBEL, M. LAMBERT, D. RODENSTEIN et Fr. ZECH

TUTORAT : des groupes de 2 à 4 étudiants sont pris en charge par un enseignant de 1er doctorat, pendant un minimum de 2 heures par semaine, pour des activités cliniques (discussion de cas sur dossier prolongé par une recherche bibliographique, initiation à l'examen clinique, ...). L'étudiant "choisira" un tuteur par semestre de cours.

B. Pathologie systématique intégrée (2)

Secteur cardio-vasculaire (73 h + 10h). Coord. J.-M. DETRY

Cours : INTR 2371 (24 h + 10 h), PEDI 2160 (8 h), CHG 2220 (11 h) ANPS 2111 (3 h), CMCH 2111 (12 h), CMCH 2112 (12 h) et CMCH 2121 (3 h).

Secteur respiratoire (46,5 h). Coord. L. DELAUNOIS

Cours : INTR 2373 (18 h), PEDI 2160 (5 h), CHG 2220 (2 h), ANPS 2111 (5 h), RDGN 2161 (1,5 h), CMCH 2111 (12 h) et CMCH 2121 (3 h).

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS 2111 — Anatomie pathologique spéciale, y compris la pratique des autopsies [15-8-0] ◆ — J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL

1 La coordination de ces enseignements est assurée par le professeur M. LAMBERT.

2 On remarquera que ce secteur comprend des volumes horaires partiels relevant des charges horaires totales d'enseignements repris sous les points "**Autres enseignements...**", "**Démonstrations cliniques**" et **Autres exercices...**"

MED	2140	Déontologie médicale et droit médical [15-0-0]	P.-Ph. DRUET, Chr. HUBLET et D. MOULIN
PHAR	2111	Pharmacologie spéciale, 2ème partie [53-0-0] ◆	J.-M. MALOTEAUX (coord.), J.-L. BALLIGAND et Fr. ZECH
PSYC	2120	Psychopathologie - psychiatrie [45-0-0] ◆	J.-Y. HAYEZ, J.-P. ROUSSAUX et Ph. VAN MEERBEECK

D. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2111	Cliniques médico-chirurgicales:pathologie médicale [67,5-0-0] ◆	E. COCHE, J.-M. DETRY, A. GEUBEL, M. LAMBERT, D. RODENSTEIN et Fr. ZECH
CMCH	2112	Cliniques médico chirurgicales: pathologie chirurgicale [31,5-0-0] ◆	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, J. LERUT, Y. LOUAGIE, L. MICHEL, J.-B. OTTE et J.-Cl. SCHOEVAERDTS
CMCH	2113	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie infantile [21-0-0] ◆	G. CORNU, M. MAES, P. MALVAUX et A. VLIERS

E. Autres exercices pratiques

ANPS	2111	Anatomie pathologique spéciale, y compris la pratique des autopsies [15-8-0] ◆	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL
RDGN	2161	Radiodiagnostic,1ère partie [7,5-15-0] ◆	B. MALDAGUE et J. PRINGOT

Deuxième quadrimestre [1]

A. Pathologie générale

PATG	2111	Physiologie pathologique [8-0-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
INTR	2350	Pathologie interne: intoxications [6-0-0]	R. LAUWERYS (Suppl. D. LISON)

B. Apprentissage de la démarche clinique [2]

INTR	2111	Séméiologie médicale [34-15-0] ◆	E. COCHE, Jacques DE PLAEN et M. LAMBERT
INTR	2112	Stratégie diagnostique [7-0-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
CHG	2111	Pathologie chirurgicale générale [10-0-0]	Pierre-Pascal DE NAYER, M. REYNAERT et J.-P. SQUIFFLET
PEDI	2130	Pédiatrie générale [6-0-0]	J.-P. BUTS
INTR	2120	Clinique propédeutique médicale [45-0-0] ◆	E. COCHE (coord.), Jacques DE PLAEN, M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE et Fr. ZECH
PEDI	2180	Clinique propédeutique pédiatrique [22,5-0-0]	G. CORNU et J. NINANE

C. Pathologie systématique intégrée [3]

1 Attention au calendrier spécial : les *cours* du deuxième quadrimestre débutent le lundi 20 janvier et se terminent le vendredi 09 mai 1997. La session des examens de juin s'ouvre le lundi 09 juin 1997.

2 La coordination de ces enseignements est assurée par le professeur M. LAMBERT.

3 Cf. note n° (2) à la page MD 41.

Secteur digestif (100,5 h). Coord. R. DETRY

Cours : INTR 2372 (27 h), PEDI 2160 (6 h), CHG 2220 (22 h), RDGN 2161 (4 h), ANPS 2111 (7 h), CMCH 2111 (12 h) , CMCH2112 (19,5 h) et CMCH 2121 (3 h).

Secteur de maladies infectieuses (31 h). Coord. Fr. ZECH

Cours : INTR 2374 (19 h), PEDI 2160 (6 h) et CMCH 2111 (6 h).

D. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2111	Anatomie pathologique spéciale, y compris la pratique des autopsies [15-8-0] ◆	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL
PHAR	2111	Pharmacologie spéciale, 2ème partie [53-0-0] ◆	J.-M. MALOTEAUX (coord.), J.-L. BALLIGAND et Fr. ZECH
PSYC	2120	Psychopathologie - psychiatrie [45-0-0] ◆	J.-Y. HAYEZ, J.-P. ROUSSAUX et Ph. VAN MEERBEECK
PSYC	2160	Séminaire de psychologie médicale [0-0-24] ◆	M. DE CLERCQ, P. DE NEUTER, J.-Y. HAYEZ, J. SERRANO et Ph. VAN MEERBEECK

(Sont associés à cet enseignement : D. CHARLIER, Th. LEBRUN, J.-Fr. MAHY, A. MASSON et D. VAN NESTE)

F. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2111	Cliniques médico-chirurgicales:pathologie médicale [67,5-0-0] ◆	E. COCHE, J.-M. DETRY, A. GEUBEL, M. LAMBERT, D. RODENSTEIN et Fr. ZECH
CMCH	2112	Cliniques médico chirurgicales: pathologie chirurgicale [31,5-0-0] ◆	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, J. LERUT, Y. LOUAGIE, L. MICHEL, J.-B. OTTE et J.-Cl. SCHOEVAERDTS
CMCH	2113	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie infantile [21-0-0] ◆	G. CORNU, M. MAES, P. MALVAUX et A. VLIERS

G. Autres exercices pratiques et stage

ANPS	2111	Anatomie pathologique spéciale, y compris la pratique des autopsies [15-8-0] ◆	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL
RDGN	2161	Radiodiagnostic,1ère partie [7,5-15-0] ◆	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
STAG	2110	Stage : deux semaines obligatoires du 06 janvier au 17 janvier 1997.	

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES (MED 22)

Premier quadrimestre

A. Apprentissage de la démarche clinique

TUTORAT : des groupes de 2 à 4 étudiants sont pris en charge par un enseignant de 1er doctorat, pendant un minimum de 2 heures par semaine, pour des activités cliniques (discussion de cas sur dossier prolongé par une recherche bibliographique, initiation à l'examen clinique, ...). L'étudiant "choisira" un tuteur par semestre de cours.

B. Pathologie systématique intégrée (1)

Secteur d'endocrinologie (50,5 h). Coord. P. MALVAUX

Cours : INTR 2377 (25 h), PEDI 2160 (9 h), ANPS 2211 (2 h), RDGN 2162 (1 h) et CMCH 2121 (13,5 h).

Secteur de néphrologie et d'urologie (71 h). Coord. Ch. van YPERSELE de STRIHOU

Cours : INTR 2376 (16,5 h), CHG 2240 (16 h), PEDI 2160 (3 h), ANPS 2211 (3 h), RDGN 2162 (4 h), CMCH 2121 (13,5 h) et URO 2110 (15 h).

Secteur d'hématologie (48,5 h). Coord. G. CORNU

Cours : INTR 2378 (18 h), PEDI 2160 (15 h), ANPS 2211 (2 h) et CMCH 2121 (13,5 h).

Secteur de maladies nerveuses (59 h). Coord. E.-Chr. LATERRE

Cours : NEUR 2110 (30 h), NEUR 2180 (9 h), ANPS 2211 (2 h) et NEUR 2120 (18 h).

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2211	Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15-0-10] ◆	Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX, H. NOEL et J. RAHIER
PHAR	2121	Pharmacologie spéciale, 3ème partie, et prescription médicale [40-0-0] ◆	J.-M. MALOTEAUX (coord.) et Y. HORSMANS
PSYC	2160	Séminaire de psychologie médicale [0-0-24] ◆	M. DE CLERCQ, P. DE NEUTER, J.-Y. HAYEZ, J. SERRANO et Ph. VAN MEERBEECK

(Sont associés à cet enseignement : D. CHARLIER, Th. LEBRUN, J.-Fr. MAHY, A. MASSON et D. VAN NESTE)

D. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2121	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie médicale [75-0-0] ◆	M. LAMBERT (coord.), Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J.-M. DETRY, J.-P. DEVOGELAER, J. DONCKIER, A. FERRANT, A. GEUBEL, Ch. LEFEBVRE, D. RODENSTEIN et Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
CMCH	2122	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie chirurgicale [30-0-0] ◆	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, J. LERUT, J.-B. OTTE, J. RUBAY, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, J.-P. SQUIFFLET et R. VANWIJCK
CMCH	2123	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie infantile [30-0-0] ◆	J.-P. BUTS, G. CORNU, Ph. EVRARD, P. MALVAUX et A. VLIERS
URO	2110	Clinique et policlinique urologiques [15-0-0]	R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE

E. Autres exercices pratiques et stage

ANPS	2211	Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15-0-10] ◆	Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX, H. NOEL et J. RAHIER

1 Cf. note n° (2) à la page MD 41.

RDGN	2162	Radiodiagnostic, 2ème partie [7,5-15-0] ◆	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
STAG	2120	Stage d'immersion : une semaine obligatoire au cours de l'année.	

Deuxième quadrimestre (1)

A. Apprentissage de la démarche clinique (2) (3)

PEDI	2200	Pathologie néonatale [6-0-0]	G. VERELLEN
ainsi que CMCH	2121	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie médicale [75-0-0] [*partim*: 12-0-10]	M. LAMBERT (coord.), Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J.-M. DETRY, J.-P. DEVOGELAER, J. DONCKIER, A. FERRANT, A. GEUBEL, Ch. LEFEBVRE, D. RODENSTEIN et Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
CMCH	2122	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie chirurgicale [30-0-0] [*partim*: 30-0-0]	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, J. LERUT, J.-B. OTTE, J. RUBAY, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, J.-P. SQUIFFLET et R. VANWIJCK

B. Pathologie systématique intégrée (3)

Secteur de gynécologie-obstétrique (108h). Coord. K. THOMAS

Cours : OBST 2111 (30 h), OBST 2112 (30 h), OBST 2120 (22,5 h) et OBST 2140 (22,5 h) ANPS 2211 (3 h).

Secteur locomoteur (92,5 h). Coord. Fr. HOUSSIAU

Cours : CHG 2230 (23 h), INTR 2375 (18 h), MEFY 2110 (13 h), ANPS 2211 (3 h), RDGN 2162 (4 h), CMCH 2121 (13,5 h) et ORTO 2130 (18 h).

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2211	Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15-0-10] ◆	Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX, H. NOEL et J. RAHIER
PHAR	2121	Pharmacologie spéciale, 3ème partie, et prescription médicale [40-0-0] ◆	J.-M. MALOTEAUX (coord.) et Y. HORSMANS
MED	2290	Cancérologie [15-0-0]	P. SCALLIET et M. SYMANN

D. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2121	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie médicale [75-0-0] ◆	M. LAMBERT (coord.), Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J.-M. DETRY, J.-P. DEVOGELAER, J. DONCKIER, A. FERRANT, A. GEUBEL, Ch. LEFEBVRE, D. RODENSTEIN et Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
CMCH	2122	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie chirurgicale [30-0-0]	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, J. LERUT, J.-B. OTTE, J. RUBAY, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, J.-P. SQUIFFLET et R. VANWIJCK

1 Attention au calendrier spécial : les cours du deuxième quadrimestre débutent le lundi 6 janvier et se terminent le vendredi 25 avril 1997. La session des examens de juin s'ouvre le lundi 26 mai 1997.

2 La coordination de ces enseignements est assurée par le professeur M. LAMBERT.

3 Cf. note n° (2) à la page MD 41.

CMCH	2123	Cliniques médico-chirurgicales: pathologie infantile [30-0-0] ◆	J.-P. BUTS, G. CORNU, Ph. EVRARD, P. MALVAUX et A. VLIERS
ORTO	2130	Clinique chirurgicale orthopédique [18-0-0]	Pierre-Pascal DE NAYER (coord.), Ph. DE CLOEDT, Chr. DELLOYE, J. LEGAYE, Wl. LOKIETEK, E. MUNTING, P. POILVACHE et J.-J. ROMBOUTS
OBST	2120	Clinique obstétricale [22,5-0-0]	P. BERNARD, C. HUBINONT et K. THOMAS
OBST	2140	Clinique gynécologique [22,5-0-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, M. NISOLLE et K. THOMAS
NEUR	2120	Clinique des maladies nerveuses [18-0-0]	Ph. EVRARD, E.-Chr. LATERRE et G. STROOBANDT

E. Autres exercices pratiques

ANPS	2211	Anatomie pathologique spéciale, y compris les colloques anatomo- cliniques [15-0-10] ◆	Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX, H. NOEL et J. RAHIER
RDGN	2162	Radiodiagnostic, 2ème partie [7,5-15-0] ◆	B. MALDAGUE et J. PRINGOT

Cours à option en 1er et 2e doctorat

L'étudiant désireux de suivre durant les deux premières années de doctorat des cours à option peut les choisir dans la liste reprise pp. MD 54 à 56.

L'étudiant peut aussi prendre comme cours à option un autre cours, *moyennant autorisation* du président de son comité d'année.

Les cours à option qui auront été suivis en doctorat et dont l'examen aura été présenté pourront être validés en 3e doctorat.

Les étudiants qui ont eu le statut d'étudiant chercheur ou d'étudiant moniteur en MED 21 et MED 22 pourront faire valider, en 3e doctorat, 20 heures par année accomplie sous ce statut.

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES (MED 23)

A. Enseignement

L'enseignement des **cours obligatoires** se déroule du 16 septembre au 18 octobre 1996. Il comporte les cours suivants :

MD	2201	Questions de sciences religieuses: l'éthique chrétienne [15-0-0] (1)	J.-M. MARTOU
MD	2203	Questions de sciences religieuses: la bible et son message [15-0-0] (1)	J.-M. VAN CANGH
MED	2150	Eléments de médecine légale [15-0-0]	Fr. BONBLED
MED	2240	Médecine sociale et hygiène de l'environnement [22,5-0-0]	A. BOUCKAERT
MED	2380	Prescriptions médicales [3-14-0] [*partim* : 3-0-0]	J. VANKALCK (coord.), L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE
MED	2370	Gériatrie [15-0-0]	Chr. SWINE (coord.), Ph. MEIRE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2123	Eléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale [16-1,5-0]	M. VAN DEN HAUTE (coord.), J.-P. SONDAG et J. VANKALCK
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	M. MALENGREAU

1 Au choix, l'un de ces deux cours, *moyennant inscription* au secrétariat de la Faculté.

Les 4 derniers cours sont des prérequis pour l'orientation en médecine générale.

Cours à option : les étudiants doivent valider un minimum de **40** heures de cours à option. Les cours à option qui auront été suivis en doctorat et dont l'examen aura été présenté pourront être validés en 3e doctorat.

Les étudiants qui ont eu le statut d'étudiant chercheur ou d'étudiant moniteur en MED 21 et MED 22 pourront faire valider 20 heures par année accomplie sous ce statut. (Le travail d'étudiant chercheur en MED 23 ne peut être validé comme cours à option ; le formulaire de statut sera la reconnaissance officielle de ce travail de recherche).

B. Stage

Les **stages** à temps plein débutent le 04 novembre 1996.

Au cours du 3e doctorat, l'étudiant effectue 4 périodes de 2 mois de stages (obligatoires et recommandés). Ils se répartiront comme suit :

— Médecine (adultes) : 2 mois minimum
— Médecine (enfants) : 2 mois minimum
— Gynécologie-obstétrique : 2 mois minimum
— Chirurgie : 2 mois minimum.

Les étudiants doivent effectuer obligatoirement 2 mois minimum et 4 mois maximum dans chacune des spécialités dites légales (médecine, chirurgie, pédiatrie, gynécologie-obstétrique).

La réforme en cours a pour conséquence d'étaler les stages obligatoires et recommandés sur 2 années d'études (MED 23 et MED 24). Les étudiants poursuivront donc leur programme de stages obligatoires et recommandés pendant le premier semestre de MED 24 au cours de l'année académique 1997-1998. Les stages à option seront effectués au second semestre de MED 24.

Des séminaires d'encadrement sont organisés dans les différents départements dont :

CHIR	2360	Discussion de cas de pathologie chirurgicale [0-0-15]	J. LERUT, Ph. NOIRHOMME et P. POILVACHE
GYNE	2360	Discussion de cas de gynécologie [0-0-4]	J. DONNEZ et M. NISOLLE
INTR	2360	Discussion de cas de médecine interne générale (par séries) [0-0-15]	Jacques DE PLAEN
OBST	2360	Discussion de cas d'obstétrique [0-0-4]	K. THOMAS (coord.), P. BERNARD et C. HUBINONT
PEDI	2360	Discussion de cas de pédiatrie [0-0-7]	G. CORNU (coord.), Th. SLUYSMANS, E. SOKAL et Chr. VERMYLEN

Les certificats de stage seront signés et délivrés soit par les professeurs de cliniques universitaires, soit par les chefs de services hospitaliers agréés par l'Université.

Chaque étudiant devra présenter son carnet de stage au terme de la troisième année d'études.

Un règlement interne approuvé par le Bureau de faculté et remis aux étudiants dès le 2e doctorat régit les dispositions pratiques des stages.

QUATRIÈME ANNÉE D'ÉTUDES (MED 24)

Le quatrième doctorat est une année d'orientation.

Les deux grandes orientations sont la médecine générale et la médecine spécialisée. En outre, il existe la possibilité d'opter pour deux autres orientations : la recherche et la santé publique.

Au cours du quatrième doctorat, les étudiants peuvent entamer leur formation spécifique en médecine générale. Pour les futurs spécialistes, c'est l'année des "concours" pendant laquelle se fait la sélection des futurs médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS).

Orientation en médecine générale

A. Stages

Au premier semestre, 6 mois de stage de médecine générale (du 02 septembre 1996 au 28 février 1997) dont au moins 2 mois chez un maître de stage en médecine générale nommé par la Faculté, le reste étant partagé entre 1 à 3 mois maximum chez un chargé de stage choisi par l'étudiant et/ou 1 à 2 mois de stage pédagogique externe de médecine générale.

Au second semestre, 4 périodes de stages hospitaliers.

B. Enseignement

Premier semestre

L'enseignement, interactif avec la pratique de stage, s'organise lors de la *journée de retour,* le vendredi.
Cet enseignement comporte :

MED	2380	Prescriptions médicales [3-14-0] [*partim :* 3-0-0]	J. VANKALCK (coord.), L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE
MEGE	2101	Séminaires de médecine générale [0-0-32] [*partim :* 0-0-16]	L. VANDERBECK (coord.), A.-M. MULONGO, J. VANKALCK et D. VANTHUYNE
MEGE	2110	Introduction à la pratique de la médecine générale [16-0-0]	Ch. VANWELDE
MEGE	2121	Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale [16-0-0]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2130	Aspects spécifiques de psychologie médicale en médecine générale [16-0-16]	M. VAN DEN HAUTE et Ph. VAN MEERBEECK
MEGE	3010	Questions approfondies en médecine générale (1re partie) [0-0-20]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	3020	Questions approfondies de médecine générale (2e partie) [0-0-20]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	3000	Projet de formation et tutorat	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK

Les étudiants qui souhaitent obtenir leur certificat d'aptitude en **interprétation de l'électrocardiogramme**, suivent un cours à option :

INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15-30-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU

Le certificat est attribué à l'étudiant qui a pris une inscription spéciale complémentaire et qui a obtenu un minimum de 14/20 à l'examen.

Le jury de médecine générale se déroule du 10 février au 28 février 1997.

Deuxième semestre

L'enseignement s'organise lors de la *journée de retour*, le vendredi.
Cet enseignement comporte :

Cours obligatoires (52 h 30)

MD	2201	Questions de sciences religieuses: l'éthique chrétienne [15-0-0] (1)	J.-M. MARTOU
MD	2202	Questions de sciences religieuses: la foi chrétienne [15-0-0] (1)	Ph. WEBER
MD	2203	Questions de sciences religieuses: la bible et son message [15-0-0] (1)	J.-M. VAN CANGH
MED	2150	Eléments de médecine légale [15-0-0]	Fr. BONBLED
MED	2240	Médecine sociale et hygiène de l'environnement [22,5-0-0]	A. BOUCKAERT

Cours recommandés et à option

Les étudiants de l'orientation médecine générale doivent avoir crédité à l'issue de l'année académique, un total de 200 heures de cours agréés. Ils doivent donc veiller à compléter ce total au second semestre dans la liste des cours recommandés et à option agréés dont les cours suivant :

MED	2370	Gériatrie [15-0-0]	Chr. SWINE (coord.), Ph. MEIRE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2122	Actes techniques en médecine générale [0-17-0]	L. VANDERBECK et J. VANKALCK
MEGE	2123	Eléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale [16-1,5-0]	M. VAN DEN HAUTE (coord.), J.-P. SONDAG et J. VANKALCK

Les **examens** sur les matières du 2e semestre se déroulent le 06 juin, le 13 juin et du 16 juin au 20 juin 1997.

Certificats complémentaires

Pour répondre aux exigences imposées aux médecins qui souhaitent travailler dans les consultations de l'**ONE**, la Faculté de médecine assure une formation complémentaire de 30 heures dans le domaine de la médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant.

PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	M. MALENGREAU

Cette formation est accessible :
- aux médecins extérieurs généralistes et aux généralistes en formation complémentaire spécifique à l'UCL moyennant l'inscription à un cours isolés à l'UCL,
- aux étudiants du CUMG 4e doctorat sans inscription (cours à option),
- aux pédiatres en formation à l'UCL sans inscription (cours à option),
- aux étudiants du diplôme de médecin hygiéniste et du diplôme spécial de santé publique UCL sans inscription (cours à option).

Un certificat est officiellement délivré par la Faculté de médecine.
Coordinateur : Unité d'épidémiologie - Professeur M. MALENGREAU.

* *
*

1 Au choix, l'un de ces trois cours, *moyennant inscription* au secrétariat de la Faculté.

Pour les médecins qui souhaitent assurer les fonctions de médecin en **IMS**, la Faculté de médecine organise un cours de médecine scolaire.

ESP	3560	Principes et méthodes de médecine scolaire [15-0-0] (1)	M. MALENGREAU
ESP	3570	Médecine scolaire [30-120-0] (1)	M. MALENGREAU (coord.)

* *
*

Pour les médecin qui souhaitent obtenir le titre professionnel de **Médecin licencié en Education physique**, la faculté organise un enseignement répondant à l'A.R. du 30 avril 1932.
(Cf. p. MD 217)

* *
*

Pour répondre aux exigences imposées aux médecins chargés de la permanence médicale au sein des services d'urgence et des services mobile d'urgence et de réanimation, la Faculté de médecine assure une formation complémentaire en **Médecine aiguë**.

Ce certificat complémentaire en médecine aiguë s'adresse aux porteurs d'un diplôme de docteur en médecine, qu'ils soient :
- hospitaliers, spécialistes (non urgentistes), en voie de spécialisation, ou généralistes travaillant principalement dans un service d'urgence.
- non hospitaliers, généralistes travaillant occasionnellement dans des services d'urgences ou dans les SMURS et dans les ambulances effectuant des transferts secondaires médicalisés, que ce soit au quotidien ou en situation d'exception.

La formation comporte :
- un enseignement théorique de base comprenant 40 heures de médecine aiguë
- un enseignement théorique complémentaire de 80 heures dispensé sous la forme de séminaires et de conférences portant spécifiquement sur des sujets de médecine d'urgence.
- des stages hospitaliers en service d'urgence : 240 heures en ce compris un nombre minimal de 10 interventions préhospitalières à caractère vital.

Ce programme peut être étalée sur deux ans.

Commission d'enseignement
Président : M. REYNAERT
Membres : J. GILLET, M. GOENEN, M. LAMBERT, D. MOULIN, J.-J. ROMBOUTS, M. VAN DEN HAUTE

Le contrôle des connaissances sera effectué sur base des examens et de l'évaluation des stages. Ces derniers seront validées par le chef de service des services d'urgences où la formation a été accomplie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées, le candidat pourra recevoir un *certificat complémentaire en médecine aiguë.*

Orientation en spécialisations

A. Stages

Le premier semestre comprend trois périodes de stages de deux mois. L'étudiant doit effectuer une période de stage au moins dans la ou les spécialités pour lesquelles il postule.

Le second semestre comprend deux périodes de stages à option.

1 Ces enseignements permettent l'agréation en tant que médecin chef d'équipe IMS (A.R. du 8 mars 1977).

B. Enseignement

Premier semestre

Pendant ce premier semestre, l'étudiant doit valider *40h de cours à option* choisis selon les possibilités suivantes :

- soit cours à suivre ce 1er semestre de MED 24 et à choisir dans la liste des options accessibles en doctorats (pp. MD 54 à 56) dont

INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15-30-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45] [*partim*: 0-0-15]	E. COCHE (coord.), Ph. COLLARD, Ch. DAUMERIE, Jean-François DE PLAEN, M. DEKOCK, A. FERRANT, R. FIASSE, Ph. HAINAUT, Fr. HOUSSIAU et Y. HUMBLET
MED	2370	Gériatrie [15-0-0]	Chr. SWINE (coord.), Ph. MEIRE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK

- soit cours à option suivis en MED 21 ou MED 22 à faire valider.

Les étudiants *souhaitant partir à l'étranger* au 2e semestre doivent garder 40 h de cours à option suivis en MED 21 et/ou MED 22 et les valider au 2e semestre.

Les étudiants qui ont eu le statut d'étudiant chercheur ou d'étudiant moniteur en MED 21, MED 22 et MED 23 pourront faire valider 20h par année accomplie sous ce statut.

Les **concours de spécialités** se déroulent du 06 au 14 janvier 1997. Les résultats sont affichés le mercredi 15 février 1997. Ce même jour, les étudiants s'inscrivent aux stages du 2e semestre.

Deuxième semestre

L'enseignement s'organise lors de la *journée de retour*, le vendredi.

Cet enseignement comporte :

Cours obligatoires (55 h 30)

MD	2201	Questions de sciences religieuses: l'éthique chrétienne [15-0-0] (1)	J.-M. MARTOU
MD	2202	Questions de sciences religieuses: la foi chrétienne [15-0-0] (1)	Ph. WEBER
MD	2203	Questions de sciences religieuses: la bible et son message [15-0-0] (1)	J.-M. VAN CANGH
MED	2150	Eléments de médecine légale [15-0-0]	Fr. BONBLED
MED	2240	Médecine sociale et hygiène de l'environnement [22,5-0-0]	A. BOUCKAERT
MED	2380	Prescriptions médicales [3-14-0] [*partim :* 3-0-0]	J. VANKALCK (coord.), L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE

Cours recommandés et à option

Les étudiants doivent choisir un minimum de **60** heures parmi les cours recommandés et à option (de 15h à 10h de cours recommandés et de 30h à 45h de cours à option).

Les cours à option qui ont été suivis en MED 21 et MED 22 et dont l'examen aura été présenté peuvent être validés au cours de ce deuxième quadrimestre.

Les étudiants qui ont eu le statut d'étudiant chercheur ou d'étudiant moniteur en MED 21, MED 22 et MED 23 pourront faire valider 20h par année accomplie sous ce statut.

1 Au choix, l'un de ces trois cours, *moyennant inscription* au secrétariat de la Faculté.

Cours recommandés

L'étudiant doit choisir de 15h à 30h de cours dans la liste ci-dessous :

ESP	2730	Principes généraux de santé publique [30-0-0]	R. TONGLET
ESP	3510	Epidémiologie clinique [30-15-0]	A. BOUCKAERT
INFM	2111	Eléments d'informatique médicale, 1ère partie [15-15-0]	P. BAUDHUIN
INFM	2112	Eléments d'informatique médicale, 2ème partie [15-0-0]	L. LAMBOTTE et Fr. ROGER FRANCE
INTR	2430	Nutrition humaine [15-0-0]	Chr. BECKERS et J. KOLANOWSKI
INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15-30-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45] [*partim*: 0-0-15]	E. COCHE (coord.), Ph. COLLARD, Ch. DAUMERIE, Jean-François DE PLAEN, M. DEKOCK, A. FERRANT, R. FIASSE, Ph. HAINAUT, Fr. HOUSSIAU et Y. HUMBLET
MED	2310	Analyse des médecines parallèles [7,5-0-0]	M. LAMBERT (coord.)
MED	2350	Ethique biomédicale [15-0-0]	P.-Ph. DRUET
MED	2380	Prescriptions médicales [3-14-0] [*partim :* 3-0-0]	J. VANKALCK (coord.), L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE
MED	2430	Eléments de statistiques médicales [15-0-0]	A. BOUCKAERT
PEDI	2123	Génétique médicale [10-0-0]	Chr. DUMOULIN

Gériatrie

MED	2370	Gériatrie [15-0-0]	Chr. SWINE (coord.), Ph. MEIRE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MED	2390	Gérontologie sociale [22,5-0-0]	X. LEROY
MED	2400	Vieillissement normal et épidémiologie du vieillissement pathologique [22,5-0-0] [*partim :* 15-0-0]	Chr. SWINE
MED	2410	Evaluation et réadaptation en gériatrie [22,5-0-0]	Th. DE BARSY et J.-M. GERIN
PSYC	2200	Psychogériatrie: psychologie et psychopathologie de la personne âgée [22,5-0-0] [*partim :* 15-0-0]	Th. DE BARSY et Ph. MEIRE

Cours à option

L'étudiant doit choisir de 15h à 30h de cours dans la liste ci-dessous :

ANES	2110	Anesthésiologie [15-0-0]	Ph. BAELE et B. GRIBOMONT
CHG	2250	Séminaire de transplantation d'organes [0-0-15]	J.-B. OTTE (coord.), M. GOENEN, D. LATINNE, J. LERUT, Y. PIRSON et J.-P. SQUIFFLET
DERM	2112	Dermatologie, théorie et clinique [18-8-0] [*partim :* 15-0-0]	A. BOURLOND
IEP	2840	Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22,5-0-0] [*partim :* 15-0-0]	J.-J. ROMBOUTS (coord.), Pierre-Pascal DE NAYER et P. POILVACHE
INTR	2180	Hématologie clinique, 1re partie: hémostase et coagulation; 2e partie: anémies, leucémies et hématosarcomes [30-0-0] [*partim* 1re partie : 15-0-0]	A. BOSLY, A. FERRANT et M. MORIAU
INTR	2211	Compléments d'endocrinologie [15-0-0]	M. BUYSSCHAERT et D. MAITER
INTR	2212	Maladies de la nutrition et des glandes a sécrétion interne [30-0-0]	Chr. BECKERS et D. MAITER
INTR	2260	Compléments de gastro-entérologie [15-0-0] ∅	R. FIASSE et M. MELANGE

INTR	2271	Compléments de néphrologie [15-0-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
INTR	2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30-0-0] ⊕	J.-P. DEVOGELAER et W. ESSELINCKX
INTR	2291	Exploration fonctionnelle cardiaque [15-0-0] ⊕	Cl. HANET et J.-L. VANOVERSCHELDE
INTR	2292	Exploration fonctionnelle pulmonaire [15-0-0] ∅	D. STANESCU
INTR	2330	Compléments de médecine interne [22,5-0-0]	M. LAMBERT (coord.)
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45] [*partim*: 0-0-15]	E. COCHE (coord.), Ph. COLLARD, Ch. DAUMERIE, Jean-François DE PLAEN, M. DEKOCK, A. FERRANT, R. FIASSE, Ph. HAINAUT, Fr. HOUSSIAU et Y. HUMBLET
MED	2300	Séminaire de déontologie médicale [0-0-15]	P.-Ph. DRUET, Chr. HUBLET et L. MICHEL
MED	2331	Stratégie d'utilisation de l'imagerie médicale et de la biologie clinique [16,5-0-0]	M. LIEVENS, J. MELIN et J. PRINGOT
MED	2332	Stratégie d'utilisation du laboratoire et des thérapeutiques en pathologie infectieuse [15-0-0]	M. DELMEE et Fr. ZECH
MED	2420	Algologie [15-0-0]	L. PLAGHKI et J.-L. SCHOLTES
MIGE	3140	Compléments d'immunologie humaine normale et pathologique [30-0-0] [*partim :* 15-0-0]	H. BAZIN (coord.), M. DE BRUYERE et J.-P. VAERMAN
MNUC	2100	Applications de la médecine nucléaire in vivo [15-0-0]	Chr. BECKERS
NEUR	2190	Policlinique de neurologie [0-15-0]	E.-Chr. LATERRE
NEUR	3130	Compléments de neuropathologie [22,5-0-0]	
OBST	3110	Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales,obstétricales et gynécologiques [15-30-0] [*partim :* 15-0-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, C. HUBINONT et M. NISOLLE
OFTA	2120	Compléments d'ophtalmologie [15-0-0]	J.-M. LEMAGNE
ORL	2112	Consultations journalières en oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	M. GERSDORFF
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	M. MALENGREAU
PNEU	2110	Compléments de pneumologie [15-0-0]	D. RODENSTEIN, Y. SIBILLE et D. STANESCU
PSYC	2140	Introduction à la psychothérapie et à la médecine psychosomatique [0-0-60] [*partim :* 0-0-30]	P. DE NEUTER et Chr. REYNAERT
PSYC	2150	Psychiatrie infantile [30-0-0]	J.-Y. HAYEZ
PSYC	2170	Psychiatrie biologique [30-0-0]	J.-M. MALOTEAUX et A. SEGHERS
PSYC	2190	Psychiatrie juvénile [15-0-0]	Ph. VAN MEERBEECK
PSYC	2210	Séminaire de psychopathologie-psychiatrie [0-0-45] [*partim :* 0-0-22,5]	M. DE CLERCQ, Fr. LEGEIN, J.-P. ROUSSAUX et A. SEGHERS
RDGN	2120	Neuroradiologie [15-0-0] ⊕	P. MATHURIN
RDGN	2130	Compléments d'imagerie médicale [15-0-0] ⊕	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
URO	2120	Compléments d'urologie [15-0-0]	P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE

Les **examens** sur les matières du 2e semestre se déroulent le 06 juin, le 13 juin et du 16 juin au 20 juin 1997.

Orientation recherche

Pour les étudiants qui choisissent cette orientation, le quatrième doctorat consistera en stages plein temps dans un ou plusieurs laboratoires de la Faculté de médecine. L'enseignement comportera, outre les cours obligatoires, un ensemble de cours choisis en fonction des intérêts scientifiques de l'étudiant (éventuellement dans le programme d'une autre Faculté). Ce programme (stages et enseignement), composé par l'étudiant et son promoteur, sera envoyé avant le 15 juillet au président du comité de quatrième doctorat (Professeur E. COCHE) et au président de la commission des étudiants chercheurs (Professeur J.-M. GILLIS).

L'ensemble du programme du quatrième doctorat devra être approuvé avant le 15 septembre par la commission des étudiants chercheurs qui avertira l'étudiant, son promoteur et le président du quatrième doctorat.

Orientation santé publique

Pour les étudiants qui choisissent cette orientation, le quatrième doctorat comprend les *cours obligatoires* et un ensemble de *cours à option* totalisant 120 heures au moins dont :

- un cours assurant une formation complémentaire en méthodes épidémiologiques, statistiques ou opérationnelles appliquées à la santé publique :

ESP	2730	Principes généraux de santé publique [30-0-0]	R. TONGLET
ESP	3510	Epidémiologie clinique [30-15-0]	A. BOUCKAERT
ESP	3530	Stratégies de la décision médicale [30-0-0]	J. MELIN
MED	2430	Eléments de statistiques médicales [15-0-0]	A. BOUCKAERT

- un cours proposant une formation complémentaire dans au moins un domaine d'action spécifique à la santé publique :

ESP	3560	Principes et méthodes de médecine scolaire [15-0-0] (1)	M. MALENGREAU
ESP	3570	Médecine scolaire [30-120-0] (1)	M. MALENGREAU (coord.)
MED	2390	Gérontologie sociale [22,5-0-0]	X. LEROY
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	M. MALENGREAU

Il comprend aussi des *stages* dans des institutions responsables d'un programme de santé communautaire, d'une durée de 2 à 4 périodes (s'adresser au Professeur R. TONGLET, EPID 3034, tél. 02/764.33.20) ,et des stages dans des pratiques médicales agréées.

COURS À OPTION ACCESSIBLES DURANT LES DOCTORATS

ANES	2110	Anesthésiologie [15-0-0]	Ph. BAELE et B. GRIBOMONT
ANPS	3110	Compléments d'anatomie pathologique [40-0-0] [*partim* :15-0-0]	H. NOEL (coord.) et J. RAHIER
CHG	2200	Chirurgie plastique [15-0-0]	R. VANWIJCK
CHG	2210	Recherches en chirurgie [30-0-0]	L. LAMBOTTE, Wl. LOKIETEK et J.-P. SQUIFFLET
CHG	2250	Séminaire de transplantation d'organes [0-0-15]	J.-B. OTTE (coord.), M. GOENEN, D. LATINNE, J. LERUT, Y. PIRSON et J.-P. SQUIFFLET
CHGC	2110	Chirurgie cardiaque [15-0-0]	R. DION et M. GOENEN

1 Ces enseignements permettent l'agréation en tant que médecin chef d'équipe IMS (A.R. du 8 mars 1977).

DERM	2120	Compléments de dermatologie [15-0-0]	A. BOURLOND
ESP	2730	Principes généraux de santé publique [30-0-0]	R. TONGLET
ESP	3560	Principes et méthodes de médecine scolaire [15-0-0] (1)	M. MALENGREAU
ESP	3570	Médecine scolaire [30-120-0] (1)	M. MALENGREAU (coord.)
ESP	3510	Epidémiologie clinique [30-15-0]	A. BOUCKAERT
IEP	2840	Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22,5-0-0]	J.-J. ROMBOUTS (coord.), Pierre-Pascal DE NAYER et P. POILVACHE
INFM	2112	Eléments d'informatique médicale, 2ème partie [15-0-0]	L. LAMBOTTE et Fr. ROGER FRANCE
INTR	2180	Hématologie clinique, 1re partie: hémostase et coagulation; 2e partie: anémies, leucémies et hématosarcomes [30-0-0]	A. BOSLY, A. FERRANT et M. MORIAU
INTR	2211	Compléments d'endocrinologie [15-0-0]	M. BUYSSCHAERT et D. MAITER
INTR	2212	Maladies de la nutrition et des glandes a sécrétion interne [30-0-0]	Chr. BECKERS et D. MAITER
INTR	2220	Maladies de la nutrition et diététique [15-15-0] ⊕	J.-P. THISSEN
INTR	2230	Compléments de maladies vasculaires [15-0-0] ⊕	Ch. LEFEBVRE et J.-Cl. SCHOEVAERDTS
INTR	2260	Compléments de gastro-entérologie [15-0-0] ∅	R. FIASSE et M. MELANGE
INTR	2271	Compléments de néphrologie [15-0-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
INTR	2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30-0-0] ⊕	J.-P. DEVOGELAER et W. ESSELINCKX
INTR	2291	Exploration fonctionnelle cardiaque [15-0-0] ⊕	Cl. HANET et J.-L. VANOVERSCHELDE
INTR	2292	Exploration fonctionnelle pulmonaire [15-0-0] ∅	D. STANESCU
INTR	2330	Compléments de médecine interne [22,5-0-0] (Sont associés à cet enseignement : Jacques DE PLAEN, J. DONCKIER, Ph. HAINAUT, Ch. LEFEBVRE, B. VANDERCAM, Fr. ZECH)	M. LAMBERT (coord.)
INTR	2430	Nutrition humaine [15-0-0]	Chr. BECKERS et J. KOLANOWSKI
INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15-30-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	E. COCHE (coord.), Ph. COLLARD, Ch. DAUMERIE, Jean-François DE PLAEN, M. DEKOCK, A. FERRANT, R. FIASSE, Ph. HAINAUT, Fr. HOUSSIAU et Y. HUMBLET
MED	2180	Hygiène tropicale [15-0-0]	M. MALENGREAU
MED	2252	Stomatologie, théorie et clinique [6-0-0]	H. REYCHLER
MED	2260	Santé et développement [30-0-0] (2)	D. GRODOS et D. GUHA
MED	2300	Séminaire de déontologie médicale [0-0-15]	P.-Ph. DRUET, Chr. HUBLET et L. MICHEL
MED	2310	Analyse des médecines parallèles [7,5-0-0]	M. LAMBERT (coord.)
MED	2320	Education du patient à sa maladie [0-0-15]	B. VANDELEENE
MED	2331	Stratégie d'utilisation de l'imagerie médicale et de la biologie clinique [16,5-0-0]	M. LIEVENS, J. MELIN et J. PRINGOT
MED	2350	Ethique biomédicale [15-0-0]	P.-Ph. DRUET
MED	2370	Gériatrie [15-0-0]	Chr. SWINE (coord.), Ph. MEIRE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK

1 Cfr. note 1 p. MD 54

2 Accessible uniquement aux étudiants du 2e doctorat. Obligatoire de surcroît pour ceux d'entre eux qui désirent faire des stages en pays en voie de développement.

MED	2400	Vieillissement normal et épidémiologie du vieillissement pathologique [22,5-0-0]	Chr. SWINE
MED	2420	Algologie [15-0-0]	L. PLAGHKI et J.-L. SCHOLTES
MED	2430	Eléments de statistiques médicales [15-0-0]	A. BOUCKAERT
MEFY	2120	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [15-0-0]	L. PLAGHKI
MIGE	3140	Compléments d'immunologie humaine normale et pathologique [30-0-0]	H. BAZIN (coord.), M. DE BRUYERE et J.-P. VAERMAN
MNUC	2100	Applications de la médecine nucléaire in vivo [15-0-0]	Chr. BECKERS
NEPE	2110	Neurologie infantile [30-0-0]	Ph. EVRARD
NEUR	2190	Policlinique de neurologie [0-15-0]	E.-Chr. LATERRE
OBST	2160	Stérilité féminine et masculine [30-0-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, St. GORDTS et K. THOMAS
OBST	3110	Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales,obstétricales et gynécologiques [15-30-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, C. HUBINONT et M. NISOLLE
OFTA	2120	Compléments d'ophtalmologie [15-0-0]	J.-M. LEMAGNE
ORL	2112	Consultations journalières en oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	M. GERSDORFF
PEDI	2123	Génétique médicale [10-0-0]	Chr. DUMOULIN
PEDI	2140	Cardiologie pédiatrique [15-0-0]	A. VLIERS et M. WATTIEZ
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	M. MALENGREAU
PNEU	2110	Compléments de pneumologie [15-0-0]	D. RODENSTEIN, Y. SIBILLE et D. STANESCU
PSYC	2140	Introduction à la psychothérapie et à la médecine psychosomatique [0-0-60] ([1])	P. DE NEUTER et Chr. REYNAERT
PSYC	2150	Psychiatrie infantile [30-0-0]	J.-Y. HAYEZ
PSYC	2170	Psychiatrie biologique [30-0-0]	J.-M. MALOTEAUX et A. SEGHERS
PSYC	2190	Psychiatrie juvénile [15-0-0]	Ph. VAN MEERBEECK
PSYC	2200	Psychogériatrie: psychologie et psychopathologie de la personne âgée [22,5-0-0]	Th. DE BARSY et Ph. MEIRE
PSYC	2210	Séminaire de psychopathologie-psychiatrie [0-0-45]	M. DE CLERCQ, Fr. LEGEIN, J.-P. ROUSSAUX et A. SEGHERS
RDGN	2120	Neuroradiologie [15-0-0] ⊕	P. MATHURIN
RDGN	2130	Compléments d'imagerie médicale [15-0-0] ⊕	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDTH	2120	Compléments de cancérologie [30-0-0]	J. LONGUEVILLE, M. SYMANN et A. VAN DER WIELEN
URO	2120	Compléments d'urologie [15-0-0]	P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MD 3A)

Voir programme d'études pp. MD 226 et 227

1 Ce cours est donné par séries de 30 heures.

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE EN MÉDECINE GÉNÉRALE DE L'UCL. («ASBL C.U.F.S.M.G.»)

Conseil d'administration
Président : E. COCHE
Membres : N. BOISACQ, G. CORNU, H. LAROUILLERE, R. LAUWERYS, M. VAN DEN HAUTE et L. VANDERBECK.

Pour tout renseignement :
CUMG
53, avenue Emmanuel Mounier — Bte 5360 — 1200 Bruxelles
Tél. 02/764.53.44 - Fax. 02/764.53.27

ENSEIGNEMENT CONTINU

En 1988, la Faculté de Médecine a décidé de créer une commission de l'enseignement continu chargée de structurer et d'organiser un enseignement de haut niveau destiné aux **médecins généralistes**. Cette commission est composée de 4 membres académiques de la Faculté, dont le président de l'École de Médecine, de 3 représentants de l'A.M.A.-UCL, de 3 représentants du C.U.M.G. et de 2 représentants de Louvain Médical.

Elle détermine annuellement le programme des séminaires de recyclage, organisés sous son patronage, à Bruxelles ainsi que dans divers centres périphériques. Son secrétaire est actuellement le Professeur G. CORNU (tél. du secrétariat : 02/764.53.60).

Composition de la commission de l'enseignement continu :

M. BUYSSCHAERT, G. CORNU, P. COURTOIS, A. DEBUE, R. DETRY, R. KREMER, J.-M. LACHAPELLE, E. LEBACQ, J.-J. ROMBOUTS, J. SLEGTEN, L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE.

Par ailleurs, un programme très complet d'enseignement pour **médecins spécialistes** est organisé par les divers départements et services cliniques. Il est disponible au début de chaque année académique aux secrétariats médicaux concernés (Cliniques Universitaires St-Luc, avenue Hippocrate, 10, 1200 Bruxelles).

Un programme détaillé de ces activités post universitaires est publié chaque semaine, au cours de l'année académique, dans l'*Agenda scientifique et clinique* de la Faculté de Médecine, qui est disponible sur simple demande auprès du responsable de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine (UCL 50.50, avenue Hippocrate, 50, 1200-Bruxelles).

RESEAU HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le Réseau hospitalier universitaire rassemble autour de l'Université catholique de Louvain et des Cliniques universitaires St-Luc et Mont-Godinne, des cliniques des Régions Bruxelloise, Wallonne et germanophone qui tentent de défendre un projet hospitalier commun. Sa raison d'être est de permettre à ceux qui y participent de mieux assurer la dimension éthique de leurs activités hospitalières, dans la ligne et sous l'inspiration de leur référence chrétienne. Les objectifs recherchés par ce partenariat sont :

- *définir et mettre en pratique un projet hospitalier de grande qualité pour Bruxelles, la Wallonie et la Région germanophone basé sur les valeurs chrétiennes visant à une médecine humaniste.*
- *assurer la formation des étudiants en médecine, des médecins généralistes et des candidats spécialistes des diverses disciplines sous l'égide de maîtres de stage, de chefs de service et de collaborateurs de qualité.*
- *favoriser l'engagement préférentiel de jeunes collaborateurs spécialistes formés dans le réseau et convaincus des valeurs fondamentales à défendre.*
- *participer à la formation, dans tous ses aspects, des médecins spécialistes, des médecins généralistes et du personnel des cliniques, en utilisant tous les moyens disponibles dans le Réseau.*
- *aider à la programmation harmonieuse des activités médicales du Réseau : relève médicale, maintien à un haut niveau des services existants et développement de nouvelles activités médicales.*
- *animer la réflexion et la mise en commun des moyens à consacrer à la recherche clinique.*

DIPLÔMES D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES OU DIPLÔMES D'ÉTUDES APPROFONDIES.

N.B. Pour les spécialités médicales reconnues par l'INAMI, l'obtention du titre de "diplômé d'études spécialisées" ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MEDECINE GÉNÉRALE (MEGE 3DS)

A. Conditions d'admission

Etre porteur du diplôme de docteur en médecine.

B. Commission d'enseignement

Président : M. VAN DEN HAUTE.
Membres : E. COCHE, Ph. MEIRE, J. MULONGO, J.-P. SONDAG, Chr. SWINE, L. VANDERBECK, J. VANKALCK, Ph. van MEERBEECK, D. VANTHUYNE et Ch. VANWELDE.

C. Durée de la formation

La durée de la formation est d'au moins deux années.

Elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers, agréés par la Faculté de médecine et/ou par le Ministère de la santé publique.

Les étudiants diplômés qui ont suivi avec fruit l'orientation médecine générale en 4e année d'études du doctorat en médecine peuvent être autorisés, à leur demande, à suivre le programme en une seule année d'études ultérieures et définie en fonction des crédits déjà obtenus.

Première épreuve :

Une année à temps plein comprenant :
- Un enseignement théorique : 82 heures
- Des séminaires : 88 heures
- Des travaux pratiques : 32 heures
- 12 mois de stages répartis pour une moitié en médecine générale ou dans des centres de soins primaires et pour l'autre moitié en milieu hospitalier.

Deuxième épreuve :

- Une année de stages à temps plein ou deux années de formation mi-temps. ([1])

Chaque année comporte au moins 40 heures de séminaires de pratique accompagnée.

D. Organisation de l'enseignement

L'enseignement (cours magistraux, séminaires, questions approfondies, travaux pratiques et projet de l'étudiant) se donne les vendredis durant l'année académique sous forme de journée de retour succédant aux quatre premiers jours de stages de la semaine.

[1] En 2e épreuve, la formation en médecine générale au moyen d'une expérience en médecine générale acquise par le médecin dans son propre cabinet sous la surveillance d'un maître de stage agréé, est autorisée à condition que celle-ci soit d'une durée double à la durée prévue pour les stages agréés en médecine générale ou en milieu hospitalier.

Cet enseignement a été construit et organisé de manière à être interactif avec la pratique et les problématiques rencontrées lors des stages.

Première épreuve :
Stages
Deux stages de 6 mois, respectivement en services cliniques hospitaliers et en médecine générale et/ou dans des centres de soins primaires, dans des services et des stages agréés.

MEGE	9301	Stages hospitaliers de médecine générale
MEGE	9302	Stages de médecine générale chez le généraliste

Enseignement théorique

MED	2380	Prescriptions médicales [3-14-0]	J. VANKALCK (coord.), L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE
MED	2370	Gériatrie [15-0-0]	Chr. SWINE (coord.), Ph. MEIRE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2101	Séminaires de médecine générale [0-0-32]	L. VANDERBECK (coord.), A.-M. MULONGO, J. VANKALCK et D. VANTHUYNE
MEGE	2110	Introduction à la pratique de la médecine générale [16-0-0]	Ch. VANWELDE
MEGE	2122	Actes techniques en médecine générale [0-17-0]	L. VANDERBECK et J. VANKALCK
MEGE	2123	Eléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale [16-1,5-0]	M. VAN DEN HAUTE (coord.), J.-P. SONDAG et J. VANKALCK
MEGE	2121	Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale [16-0-0]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2130	Aspects spécifiques de psychologie médicale en médecine générale [16-0-16]	M. VAN DEN HAUTE et Ph. VAN MEERBEECK
MEGE	3010	Questions approfondies en médecine générale (1re partie) [0-0-20]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	3020	Questions approfondies de médecine générale (2e partie) [0-0-20]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK

Deuxième épreuve :
Stages
Stage d'1 an en médecine générale ou en milieu hospitalier, stage de 2 ans en pratique accompagnée, stage combinant ces deux possibilités.

MEGE	9301	Stages hospitaliers de médecine générale
MEGE	9302	Stages de médecine générale chez le généraliste

Enseignement théorique
Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :

MEGE	3030	Séminaires de pratique accompagnée [0-0-40]	M. VAN DEN HAUTE (coord.)

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :
Présentation des examens et défense d'un travail personnel (présenté comme une publication).

Deuxième épreuve :
Rapport du maître de stage à la fin de la seconde année ; rapport de stage par le candidat.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de médecine générale, le candidat pourra recevoir le titre de diplômé d'études spécialisées en médecine générale.

DÉPARTEMENTS DE BIOCHIMIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE (BICL), DE MICROBIOLOGIE, D'IMMUNOLOGIE ET DE GÉNÉTIQUE (MIGE), DE PHYSIOLOGIE (FSIO)

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN BIOLOGIE CLINIQUE (BCMM 3DS)

Choix entre quatre orientations : Biochimie médicale, Microbiologie, Biologie hématologique, Biologie clinique polyvalente.

A. Conditions d'admission

Diplôme de docteur en médecine.
Concours d'admission comprenant l'évaluation du curriculum d'études, des stages obligatoires (2 mois minimum) en biologie clinique ainsi qu'un examen portant sur les trois disciplines : biochimie médicale, microbiologie et biologie hématologique.
Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-M. SCHEIFF.
Membres : Chr. BECKERS, G. BIGAIGNON, G. BURTONBOY, B. CHATELAIN, Ch. CORNU, Chr. DEBEYS, M. DE BRUYERE, M. DELMEE, Philippe DE NAYER, V. DENEYS, J.-P. DINANT, L. GALANTI, J. GIGI, A. HASSOUN, J.-M. KETELSLEGERS, E. PARDONGE, M. LIEVENS, M. MORIAU, M. PHILIPPE, J.-P. TOMASI, G. VAES, et P. WALLEMACQ.

C. Durée de la formation

La durée de la formation est de cinq années. Elle comprend des stages à temps plein réalisés dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission de biologie clinique. En outre, la formation comporte les enseignements décrits ci-dessous.

Première épreuve : tronc commun

Deux années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 85 heures
- Des séminaires : 40 heures
- Une formation clinique encadrée : 25 heures

Quatre stages de six mois, respectivement en chimie, hématologie et microbiologie, dans des laboratoires agréés par la Commission de biologie clinique.

FARM	3180	Compléments de biochimie médicale [60-0-0] [*partim :* 30-0-0]	D. DEFALQUE*, M. ELSEN* et A. HASSOUN
BCMM	3140	Enzymologie clinique (avec travaux pratiques) [15-45-0] [*partim :* 15-5-0]	G. VAES

BCMM	3330	Techniques microbiologiques [20-10-20]	G. BURTONBOY (coord.), G. BIGAIGNON, M. DELMEE, J. GIGI et J.-P. TOMASI
HEMA	3100	Techniques hématologiques [20-10-0]	M. DE BRUYERE (coord.), V. DENEYS, M. MORIAU, E. PARDONGE et J.-M. SCHEIFF
HEMA	3110	Séminaires de biologie hématologique [0-0-20]	M. MORIAU (coord.), M. DE BRUYERE, V. DENEYS, E. PARDONGE et J.-M. SCHEIFF

à option, non obligatoire :

SBIM	3100	Introduction à la chimie analytique [22,5-0-0]	B. TILQUIN
BCMM	3310	Informatique appliquée à la biologie clinique [15-15-0]	P. BAUDHUIN

Orientation Biochimie médicale

C. Durée de la formation

Première épreuve - tronc commun.

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 18 heures
- Des séminaires : 105 heures
- Une formation clinique encadrée : 27 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve - tronc commun.

Deuxième épreuve :
Trois périodes de stages d'un an à temps plein en biochimie médicale dans des laboratoires agréés par la Commission de biologie clinique.

BCMM	3340	Questions spéciales de biochimie médicale [0-0-105]	Philippe DE NAYER, A. HASSOUN, M. LIEVENS et M. PHILIPPE
FARM	3190	Compléments de chimie toxicologique et phytopharmacie	A. HASSOUN, M.J.G. MERCIER et M. ROBERFROID

à option, non obligatoire :

INTR	3350	Séminaires d'endocrinologie [0-0-45]	Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, D. MAITER et B. VANDELEENE
FARM	3320	Principe et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques [15-40-0]	Philippe DE NAYER

E. Contrôle des connaissances

Présentation des examens pour les cours obligatoires au terme de la 1re et de la 2e licence.
Présentation d'un mémoire basé sur une publication dans une revue internationale dont le candidat sera premier auteur. Le sujet du mémoire doit être approuvé par la Commission.
Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en biologie clinique (orientation Biochimie médicale)*.
Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

Orientation Microbiologie.

C. Durée de la formation

Première épreuve - tronc commun.

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 150 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve - tronc commun.

Deuxième épreuve :
Trois périodes de stages d'un an à temps plein en microbiologie dans des laboratoires agréés par la Commission de biologie clinique.

MCBL	3115	Compléments de microbiologie [60-90-0] [*partim :* 60-0-0]	M. DELMEE (coord.), G. BIGAIGNON, J. GIGI et J.-P. TOMASI
MCBL	3114	Compléments de sérologie auto-immunitaire [15-0-0]	J.-P. TOMASI
MCBL	3120	Compléments de virologie [45-45-0] [*partim :* 45-0-0]	G. BURTONBOY
FARM	2182	Génétique moléculaire des procaryotes et notions de génie génétique [30-0-15] [*partim :* 30-0-0]	Guy CORNELIS

à option, non obligatoire :

HOSP	3160	Hygiène hospitalière [15-0-0]	J.-J. HAXHE
BCMM	3310	Informatique appliquée à la biologie clinique [15-15-0]	P. BAUDHUIN
ESP	3142	Epidémiologie [15-0-0]	R. TONGLET
FARM	3160	Compléments de bactériologie moléculaire [15-50-0]	Guy CORNELIS
MIGE	3140	Compléments d'immunologie humaine normale et pathologique [30-0-0]	H. BAZIN (coord.), M. DE BRUYERE et J.-P. VAERMAN
FARM	3180	Compléments de biochimie médicale [60-0-0]	D. DEFALQUE*, M. ELSEN* et A. HASSOUN
SBIM	3120	Atelier de biologie moléculaire et techniques du génie génétique [0-15-0]	Ph. HOET

E. Contrôle des connaissances

Présentation des examens pour les cours obligatoires au terme de la 1ere et de la 2e licence.
Présentation d'un mémoire basé sur une publication dans une revue internationale dont le candidat sera premier auteur. Le sujet du mémoire doit être approuvé par la Commission.
Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en biologie clinique (orientation Microbiologie)*.
Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

Orientation Biologie hématologique

C. Durée de la formation

Première épreuve - tronc commun

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 15 heures
- Des séminaires : 135 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve - tronc commun

Deuxième épreuve :
Trois périodes de stages d'un an à temps plein en biologie hématologique dans des laboratoires agréés par la Commission de biologie clinique.

HEMA	3320	Morphologie des organes hématopoïétiques et cytologie clinique [15-0-0]	J.-M. SCHEIFF
HEMA	3330	Protocoles de morphologie hématologique [0-0-45]	J.-M. SCHEIFF
HEMA	3340	Questions spéciales d'immunologie, d'immunohématologie et de transfusion [0-0-45]	M. DE BRUYERE (coord.) et V. DENEYS
HEMA	3350	Questions spéciales d'hémostase [0-0-45]	M. MORIAU et E. PARDONGE

à option, non obligatoire :

INTR	2180	Hématologie clinique, 1re partie: hémostase et coagulation; 2e partie: anémies, leucémies et hématosarcomes [30-0-0]	A. BOSLY, A. FERRANT et M. MORIAU
INTR	3510	Séminaires d'hématologie clinique [0-0-30]	A. FERRANT (coord.), A. BOSLY, G. CORNU, M. DE BRUYERE, A. DELANNOY, Ph. MARTIAT, M. MORIAU J. NINANE, J.-M. SCHEIFF, N. STRAETMANS et Chr. VERMYLEN
HEMA	3360	Séminaires d'hématologie postgradués [0-0-8]	G. CORNU (coord.), A. BOSLY M. DE BRUYERE, A. FERRANT et M. MORIAU
INTR	3540	Tours de salle d'hématologie [0-90-0]	A. BOSLY, A. FERRANT et G. SOKAL
MIGE	3140	Compléments d'immunologie humaine normale et pathologique [30-0-0]	H. BAZIN (coord.), M. DE BRUYERE et J.-P. VAERMAN

E. Contrôle des connaissances

Présentation des examens pour les cours obligatoires au terme de la 1ere et de la 2e licence.

Présentation d'un mémoire basé sur une publication dans une revue internationale dont le candidat sera premier auteur. Le sujet du mémoire doit être approuvé par la Commission.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en biologie clinique (orientation Biologie hématologique)*.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

Orientation Biologie clinique polyvalente

C. Durée de la formation

Première épreuve - tronc commun

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 50 heures
- Des séminaires : 100 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve - tronc commun

Deuxième épreuve :
Trois périodes de stages d'un an à temps plein respectivement en biologie médicale, en microbiologie et en biologie hématologique, dans des laboratoires agréés par la Commission de biologie clinique.

BCMM	3340	Questions spéciales de biochimie médicale [0-0-105] [*partim :* 0-0-50]	Philippe DE NAYER, A. HASSOUN, M. LIEVENS et M. PHILIPPE
MCBL	3115	Compléments de microbiologie [60-90-0] [*partim :* 29-0-0]	M. DELMEE (coord.), G. BIGAIGNON, J. GIGI et J.-P. TOMASI
MCBL	3120	Compléments de virologie [45-45-0] [*partim :* 21-0-0]	G. BURTONBOY
HEMA	3330	Protocoles de morphologie hématologique [0-0-45] [*partim :* 0-0-15]	J.-M. SCHEIFF
HEMA	3340	Questions spéciales d'immunologie, d'immunohématologie et de transfusion [0-0-45] [*partim :* 0-0-20]	M. DE BRUYERE (coord.) et V. DENEYS
HEMA	3350	Questions spéciales d'hémostase [0-0-45] [*partim :* 0-0-15]	M. MORIAU et E. PARDONGE

à option, non obligatoire :
tous les cours mentionnés dans les autres orientations de la licence.

E. Contrôle des connaissances

Présentation des examens pour les cours obligatoires au terme de la 1ere et de la 2e licence.

Présentation d'un mémoire basé sur une publication dans une revue internationale dont le candidat sera premier auteur. Le sujet du mémoire doit être approuvé par la Commission.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en biologie clinique (orientation Biologie clinique polyvalente)*.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRE DE DEUXIÈME CYCLE EN RADIOPROTECTION ET EN APPLICATION DES RAYONNEMENTS IONISANTS (RPR 2DC)
ORIENTATION: UTILISATION DES RADIONUCLÉIDES À DES FINS DE DIAGNOSTIC IN VITRO

(cf. programme de l'École de santé publique p. MD 146)

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES EN BIOCHIMIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE HUMAINES (BICL 3DA)

A. Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se perfectionner dans un domaine de la recherche scientifique menée dans le Département de Biochimie et de Biologie cellulaire, en vue de faciliter leur insertion ultérieure dans le monde de la recherche, universitaire ou industrielle. Le DEA peut constituer une étape dans le doctorat.

B. Gestion

Le DEA est géré par une Commission, dont la composition est fixée par le Conseil du Département de Biochimie et en Biologie cellulaire.

C. Admission

Pour autant qu'ils aient terminé leurs études en obtenant au moins le grade de distinction, le DEA en Biochimie et en Biologie cellulaire humaines est accessible aux Docteurs en Médecine ou en Médecine Vétérinaire, aux Pharmaciens, aux Licenciés en Sciences Dentaires, en Technologie Biomédicale, en Nutrition, en Biologie et en Chimie, ainsi qu'aux Ingénieurs agronomes et aux Ingénieurs chimistes et des Industries agricoles. Des étudiants porteurs d'un autre diplôme peuvent être admis sur décision de la Commission du DEA.

D. Inscription

Les demandes d'inscription, avec curriculum vitae, sont à adresser au secrétariat du Département de Biochimie et de Biologie cellulaire, 75 avenue Hippocrate, bte 75.29, 1200 Bruxelles. Tél.: 02/764.75.55 et 02/764.75.41.

L'étudiant admis au DEA s'inscrit au rôle de l'Université et s'acquitte des droits d'inscription.

E. Activités

L'ensemble du programme correspond au moins à 300 heures: 180 à 240 heures de cours et travaux dirigés (exercices, séminaires...) et un travail de recherche d'une ampleur équivalente à un mémoire de licence dans un laboratoire de recherche du Département ou agréé par le Département. Ce programme peut être réalisé en 1 an; son étalement sur 2 ans et la scission de l'année d'études en 2 parties relèvent des règles générales prévalant à l'UCL.

F. Evaluation.

L'évaluation comporte deux parties:

- des examens;
- la présentation d'un rapport sur le travail de recherche et sa discussion.

Les modalités pratiques sont régies par un règlement particulier disponible au Secrétariat du Département de Biochimie et de Biologie cellulaire.

G. Programme.

La définition du programme s'effectue sous la responsabilité d'un promoteur membre du Département de Biochimie et de Biologie cellulaire, ou agréé par ce Département, et choisi par l'étudiant avec l'accord du Président de la Commission du DEA. Les cours sont choisis par le candidat, avec l'accord de son promoteur (i) parmi les enseignements spécifiques du troisième cycle, dont ceux des professeurs invités (ii) dans le

reste du programme de l'Université, ou éventuellement d'autres universités belges (ou même étrangères, dans le cadre d'un programme d'échange européen).

L'ensemble du programme est soumis à l'approbation de la Commission du DEA.

Enseignements assurés par des membres de l'UCL.

ANAT	2120	Compléments de cytologie [30-0-0]	P. BAUDHUIN
BCHM	2120	Compléments de biochimie [30-0-0]	L. HUE
BCMM	2130	Biochimie des maladies métaboliques [30-0-0]	G. VAN DEN BERGHE
BCMM	2140	Biologie cellulaire et moléculaire des régulations hormonales [30-0-0]	G. ROUSSEAU
BCMM	3110	Séminaire de régulations hormonales et métaboliques [0-0-30]	G. ROUSSEAU
BCMM	3340	Questions spéciales de biochimie médicale [0-0-105]	Philippe DE NAYER, A. HASSOUN, M. LIEVENS et M. PHILIPPE
FARM	3320	Principe et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques [15-40-0]	Philippe DE NAYER
INFM	2111	Eléments d'informatique médicale, 1ère partie [15-15-0]	P. BAUDHUIN
SBIM	3110	Méthodologie de la biologie cellulaire et moléculaire [22,5-0-0]	P. COURTOY et E. VAN SCHAFTINGEN
BICL	3210	Physiologie et pathologie moléculaires des protéines [0-15-22,5]	Fr. OPPERDOES et M. RIDER
BICL	3220	Physiologie et pathologie moléculaires des réactions enzymatiques [0-15-22,5]	M. RIDER (coord.) et P. MICHELS
BICL	3240	Cinétique des populations cellulaires [0-0-30]	P. COURTOY et M.-Fr. VANDENBROUCKE
BICL	3250	Physiopathologie de la matrice extracellulaire [0-0-22,5]	Y. EECKHOUT (coord.) et D. MANICOURT
BICL	3260	Compartimentation intracellulaire et trafics membranaires [0-0-30]	P. COURTOY (coord.) et M.-Fr. VANDENBROUCKE
BICL	3280	Régulations par association non-covalente avec des protéines [0-0-22,5]	L. HUE (coord.), P. MICHELS et M. RIDER
BICL	3290	Régulations par modification post-traductionnelle de protéines [0-0-22,5]	M. RIDER (coord.) et L. HUE
BICL	3300	Synthèse et dégradation d'ARN messagers et de protéines [0-0-22,5]	Fr. LEMAIGRE (coord.) et M.-Fr. VANDENBROUCKE
BICL	3310	Séminaires de biologie cellulaire et moléculaire [0-0-30]	Y. EECKHOUT et M. PHILIPPE

Enseignements assurés par des professeurs invités du Département.

Le Département privilégie une organisation pluriannuelle de ces enseignements, en regroupant chaque année autant que possible l'ensemble des cours autour d'un même thème. A titre d'exemples, l'abord des thèmes suivants est prévu au cours des prochaines années: Biologie du Développement; Génétique moléculaire humaine et Thérapie génique; Biotechnologie; Modélisation moléculaire, Biochimie cellulaire et moléculaire de la levure. Pour plus de renseignements, consulter les panneaux d'affichage du Département, au début de l'année académique.

Modélisation moléculaire des protéines [15-0-0]	E. FEYTMANS
Prédiction des structures secondaires des protéines [15-0-0]	R. BRASSEUR
Molecular aspects of enzyme activity regulation [15-0-0]	P. MICHELS

Protein structure based drug design [7,5-0-0]	W.J.G. HOL
Cell Biology of yeast [15-0-0]	H. RIEZMAN
Molecular Biology of Yeast [15-0-0]	A. GOFFEAU et F. FOURY

Séminaires de l'Institut international de Pathologie cellulaire et moléculaire (ICP).

Situé sur le site de la Faculté de Médecine à Bruxelles, l'ICP est un institut de recherche multidisciplinaire et de formation de chercheurs, créé en 1975 par Chr. de DUVE, prix Nobel de Médecine, dans le double but de développer les connaissances de base dans les secteurs de pointe de la biologie et d'en promouvoir les applications au profit de la médecine et de la thérapeutique (voir p. MD 229).

Les séminaires ICP se donnent, en anglais, toutes les semaines durant les périodes de cours des premier et second quadrimestres. Pour plus de détails, consulter les panneaux d'affichage du Département.

DÉPARTEMENT DE MORPHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE (MNOP)

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN ANATOMIE PATHOLOGIQUE (ANAP 3DS)

A. Conditions d'admission

Résultats académiques; stage en anatomie pathologique; examen théorique sur l'anatomie pathologique; entrevue.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : J. RAHIER.

Membres : Jean-Pierre COSYNS, P. COURTOY, A. DHEM, Ph. EVRARD, S. GOSSEYE, E. MARBAIX, H. NOEL et J.-M. SCHEIFF.

C. Durée de la formation

Première épreuve :

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 30 heures
- Une formation clinique encadrée : 60 heures
- Stages d'anatomie pathologique dans les laboratoires agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement d'anatomie pathologique. La formation comprend la pratique et l'interprétation des autopsies du point de vue macro- et microscopique, et l'examen des pièces opératoires.

Deuxième épreuve :

Trois années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 40 heures
- Une formation clinique encadrée : 60 heures
- Stages dans les laboratoires agréés et portant sur l'examen de biopsies et de matériel cytologique dans divers secteurs de la pathologie.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

ANPS	3110	Compléments d'anatomie pathologique [40-0-0]	H. NOEL (coord.) et J. RAHIER
ANAP	3120	Cytologie clinique [10-0-0]	H. NOEL
BCMM	3320	Histochimie et cytochimie pathologiques [30-0-0] [*partim* : 10-0-0]	J.-Fr. DENEF et J. RAHIER
ANAP	3101	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique (autopsies et pièces opératoires) [0-60-0]	H. NOEL (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et J. RAHIER
ANAP	3111	Séminaire d'anatomie pathologique [0-0-30]	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL

Deuxième épreuve :

ANPS	3140	Questions d'anatomie pathologique spéciale [50-0-0]	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL
NEUR	3200	Anatomie pathologique speciale du système nerveux et des muscles [10-0-0]	C. GODFRAIND et P. VAN DEN BERGH
ANAP	3112	Séminaire d'anatomie pathologique spéciale, y compris la neuropathologie [0-0-30]	H. NOEL (coord.), Jean-Pierre COSYNS, S. GOSSEYE, E. MARBAIX et J. RAHIER
ANAP	3102	Démonstrations et protocoles d'histodiagnostic en anatomie pathologique spéciale, y compris la neuropathologie [0-50-0]	Jean-Pierre COSYNS (coord.) S. GOSSEYE, E. MARBAIX, H. NOEL et J. RAHIER
DERM	3150	Séminaire de dermatopathologie et immunopathologie cutanée [0-0-30]	J.-M. LACHAPELLE (coord.) et H. NOEL

E. Contrôle des connaissances

Examens au terme de la 1re et de la 2e épreuves visant à évaluer les capacités d'analyse morphologique et de synthèse diagnostique du candidat.

L'examen de la 1re épreuve a pour objet la pathologie de l'autopsie et la pathologie chirurgicale. Les cas sélectionnés pour l'examen sont présentés par le candidat lors d'un séminaire du service.

L'examen de la 2e épreuve porte sur l'analyse de cas de pathologie de divers secteurs, ainsi que la rédaction d'un mémoire sur un sujet d'anatomie pathologique.

Les évaluations sont faites par l'ensemble des pathologistes des secteurs concernés ayant participé à l'enseignement.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'anatomie pathologique, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en anatomie pathologique*.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DÉPARTEMENT DE RADIOLOGIE ET D'IMAGERIE MÉDICALE (RAIM)

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE (RDGN 3DS)

A. Conditions d'admission

Inscription au rôle de l'UCL.

Première épreuve :
Avoir été classé en ordre utile au concours d'admission au diplôme d'études spécialisées en imagerie médicale.
Critères : CV de 1er et 2e cycles, travaux personnels, stages, interviews et QCM.

Deuxième épreuve :
Avoir suivi le programme de la 1re épreuve en radiodiagnostic et imagerie médicale, avoir satisfait aux évaluations, et être jugé apte par la Commission à entreprendre la 2e épreuve.

B. Commission d'enseignement

Président : B. MALDAGUE.
Membres : Ph. CLAPUYT, G. COSNARD, B. DE COENE, J.-Fr. DE WISPELAERE, A.-N. DARDENNE, Th. DUPREZ, P. GOFFETTE, L. GONCETTE, Fr. HAMMER, J. MALGHEM, P. MATHURIN, G. MAZY, J.-Fr. NISOLLE, J. PRINGOT, P. SCALLIET, J.-P. TRIGAUX, B. VAN BEERS, Br. VANDE BERG et A. WAMBERSIE.

C. Durée de la formation

Première épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Un enseignement théorique : 70 heures
- Des séminaires : 70 heures
- Une formation clinique encadrée : 10 heures
- Des stages cliniques effectués dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé publique et reconnus par la Commission d'enseignement du radiodiagnostic de l'UCL

Deuxième épreuve :
Trois années à temps plein comprenant :
- Un enseignement théorique : 70 heures
- Des séminaires : 70 heures
- Une formation clinique encadrée : 10 heures
- Des stages cliniques effectués dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé publique et reconnus par la Commission d'enseignement du radiodiagnostic de l'UCL

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

RDGN 3120	Principes, techniques et contrôle de qualité en imagerie médicale [25-0-5]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN 3210	Séminaires d'imagerie médicale [0-0-35]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN 3310	Radioprotection en imagerie medicale (y compris base radiobiologique et legislation) [15-0-0]	Ph. CLAPUYT et A. WAMBERSIE

RDGN 3220	Imagerie du système génito-urinaire [8-2-8]	J. PRINGOT (coord.) et A.-N. DARDENNE
RDGN 3230	Imagerie de l'appareil locomoteur et du rachis [18-2-18]	B. MALDAGUE (coord.), J. MALGHEM et Br. VANDE BERG
RDGN 3240	Imagerie du thorax (coeur inclus) [14-2-14]	B. MALDAGUE (coord.), L. GONCETTE, J. PRINGOT et J.-P. TRIGAUX
RDGN 3250	Imagerie de l'abdomen et de l'appareil digestif [16-2-16]	J. PRINGOT (coord.), L. GONCETTE, Pierre MAHIEU et B. VAN BEERS
RDGN 3260	Imagerie sénologique [6-2-6]	G. MAZY
RDGN 3270	Imagerie vasculaire et interventionnelle [12-6-12]	P. GOFFETTE, P. MATHURIN et J.-P. TRIGAUX
RDGN 3280	Imagerie neurologique, ophtalmologique et O-R-L [16-2-16]	G. COSNARD et P. MATHURIN
RDGN 3290	Imagerie pédiatrique [10-2-10]	Ph. CLAPUYT

Deuxième épreuve :

RDGN 3120	Principes, techniques et contrôle de qualité en imagerie médicale [25-0-5]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN 3210	Séminaires d'imagerie médicale [0-0-35]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN 3320	Radioprotection en imagerie medicale (compléments et questions speciales) [15-0-0]	Ph. CLAPUYT et A. WAMBERSIE
RDGN 3220	Imagerie du système génito-urinaire [8-2-8]	J. PRINGOT (coord.) et A.-N. DARDENNE
RDGN 3230	Imagerie de l'appareil locomoteur et du rachis [18-2-18]	B. MALDAGUE (coord.), J. MALGHEM et Br. VANDE BERG
RDGN 3240	Imagerie du thorax (coeur inclus) [14-2-14]	B. MALDAGUE (coord.), L. GONCETTE, J. PRINGOT et J.-P. TRIGAUX
RDGN 3250	Imagerie de l'abdomen et de l'appareil digestif [16-2-16]	J. PRINGOT (coord.), L. GONCETTE, Pierre MAHIEU et B. VAN BEERS
RDGN 3260	Imagerie sénologique [6-2-6]	G. MAZY
RDGN 3270	Imagerie vasculaire et interventionnelle [12-6-12]	P. GOFFETTE, P. MATHURIN et J.-P. TRIGAUX
RDGN 3280	Imagerie neurologique, ophtalmologique et O-R-L [16-2-16]	G. COSNARD et P. MATHURIN
RDGN 3290	Imagerie pédiatrique [10-2-10]	Ph. CLAPUYT

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :
Évaluation, deux fois par an, par les enseignants et les membres des unités dans lesquelles les candidats ont travaillé. Les évaluations de l'ensemble des candidats sont revues lors des réunions semestrielles de la Commission d'enseignement.
Au terme de cette épreuve, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation globale qui tient compte des évaluations antérieures, d'un QCM spécifique, ainsi que d'un entretien destiné à tester ses acquis globaux.

Deuxième épreuve :
Évaluation, deux fois par an, par les enseignants et les membres des unités dans lesquelles les candidats ont travaillé. Les évaluations de l'ensemble des candidats sont revues lors des réunions semestrielles de la Commission d'enseignement.

Durant la 2e année de la 2e épreuve, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation globale qui tient compte des évaluations successives, ainsi que d'un entretien destiné à vérifier ses connaissances approfondies.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet d'imagerie médicale.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement du radiodiagnostic, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en radiodiagnostic et imagerie médicale.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE INTERNE (MINT)

DIPLÔMES D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MÉDECINE INTERNE

Tronc commun à toutes les formations spécialisées en médecine interne.

A. Conditions d'admission

Première épreuve : avoir été classé en ordre utile au concours d'admission en médecine interne.
Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : J. MELIN.
Membres : Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, L. DELAUNOIS, J.-M. DETRY, J.-P. DEVOGELAER, A. GEUBEL, M. LAMBERT, J.-L. MICHAUX, M. SYMANN, Ch. van YPERSELE de STRIHOU.

C. Durée de la formation

Première épreuve :
Trois années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement de médecine interne.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 3 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 3 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [40-0-0]	E. COCHE (coord.), D. DE JONGHE, Ch. DOYEN, W. ESSELINCKX, P. HOANG, Ch. LEFEBVRE, J. LONGUEVILLE, D. MAITER, Y. PIRSON et Y. SIBILLE
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	E. COCHE (coord.), Ph. COLLARD, Ch. DAUMERIE, Jean-François DE PLAEN, M. DEKOCK, A. FERRANT, R. FIASSE, Ph. HAINAUT, Fr. HOUSSIAU et Y. HUMBLET
INTR	3740	Travaux cliniques encadrés, 1ère et 2e parties [0-45-0]	E. COCHE (coord.), Jacques DE PLAEN, J. DONCKIER, Ph. HAINAUT, M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE, B. VANDERCAM et Fr. ZECH

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :
Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MÉDECINE INTERNE GÉNÉRALE (INTR 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.
Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : M. LAMBERT.
Membres : B. BOLAND, J.-L. DE PLAEN, J. DONCKIER, Ph. HAINAUT, Ch. LEFEBVRE, Fr. ROGER FRANCE, B. VANDERCAM et Fr. ZECH.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.
Deuxième épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement de médecine interne générale.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3750	Cours spécialisé de médecine interne générale [30-0-0]	M. LAMBERT (coord.), E. COCHE, Jacques DE PLAEN, J. DONCKIER, Ph. HAINAUT, Ch. LEFEBVRE, Fr. ROGER FRANCE, B. VANDERCAM et Fr. ZECH
ESP	3520	Evaluation de la qualité et de l'organisation des soins [30-0-0]	Fr. ROGER FRANCE
INTR	3440	Séminaires de médecine interne générale [0-0-45]	M. LAMBERT (coord.), E. COCHE, Jacques DE PLAEN, Ph. HAINAUT et Ch. LEFEBVRE
INTR	3740	Travaux cliniques encadrés, 1ère et 2e parties [0-45-0]	E. COCHE (coord.), Jacques DE PLAEN, J. DONCKIER, Ph. HAINAUT, M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE, B. VANDERCAM et Fr. ZECH

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en médecine interne générale.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de médecine interne générale. Le cahier des charges du mémoire est disponible au secrétariat du service.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de médecine interne générale, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en médecine interne générale.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CARDIOLOGIE (CARD 3DS)

A Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.
Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-M. DETRY.
Membres : Ph. BAELE, Chr. BROHET, P. CHENU, J. COL, D. DE JONGHE, M. DEKOCK, L. DE ROY, R. DION, Cl. HANET, M. LAMBERT, B. MARCHANDISE, M. ROUSSEAU, E. SCHROEDER, J.-L. VANOVERSCHELDE et A. VLIERS.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement de cardiologie.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Les cours sont à suivre chaque année :

INTR	3660	Questions approfondies de pathologie cardio-vasculaire [30-0-0]	Chr. BROHET (coord.), D. DE JONGHE, Cl. HANET, B. MARCHANDISE et J. MELIN
INTR	3590	Séminaires de cardiologie [0-0-30]	J.-L. VANOVERSCHELDE (coord.), D. DE JONGHE, Cl. HANET et E. SCHROEDER

INTR	3670	Travaux pratiques de pathologie cardio-vasculaire [0-15-0]	M. DEKOCK (coord.), Chr. BROHET, D. DE JONGHE, Cl. HANET, B. MARCHANDISE et M. ROUSSEAU

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en cardiologie.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de cardiologie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de cardiologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en cardiologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN PNEUMOLOGIE (PNEU 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.
Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : L. DELAUNOIS,
Membres : E. COCHE, A. FRANS, D. RODENSTEIN, Y. SIBILLE, D. STANESCU, O. VANDENPLAS et P. WEYNANTS.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement de pneumologie.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3790	Questions spéciales de pneumologie [30-0-0]	L. DELAUNOIS, D. RODENSTEIN D. STANESCU et P. WEYNANTS
INTR	3800	Techniques spécialisées en pneumologie [15-0-0]	D. RODENSTEIN, Y. SIBILLE et D. STANESCU

INTR	3130	Séminaires de pneumologie [0-0-30]	Ph. COLLARD et O. VANDENPLAS
INTR	3810	Travaux cliniques encadrés en pneumologie [0-15-0]	L. DELAUNOIS et D. RODENSTEIN

En outre, 15 heures de cours à option à choisir entre :

INTR	2291	Exploration fonctionnelle cardiaque [15-0-0] ⊕	Cl. HANET et J.-L. VANOVERSCHELDE
INTR	2292	Exploration fonctionnelle pulmonaire [15-0-0] ∅	D. STANESCU
MDTR	3180	Evaluation d'incapacité de travail et invalidités [15-0-0]	A. FRANS
PNEU	2110	Compléments de pneumologie [15-0-0]	D. RODENSTEIN, Y. SIBILLE et D. STANESCU

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en pneumologie.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de pneumologie. Le cahier des charges du mémoire est disponible au secrétariat du service.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de pneumologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en pneumologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN GASTRO-ENTÉROLOGIE (GAEN 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : A. GEUBEL

Membres : P. DEPREZ, R. FIASSE, P. HOANG, Y. HORSMANS, J.-Cl. LIENARD, M. MELANGE, J. MELIN, St. PAUWELS, R. VANHEUVERZWYN et R. WILLOCX.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Deux années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement de gastro-entérologie.
- Un enseignement théorique : 38 heures en 2 ans (cours communs UCL-ULB).
- Des séminaires : 30 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 60 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3690	Bases théoriques de l'endoscopie digestive [15-0-0]	A. GEUBEL et P. HOANG
INTR	3700	Bases théoriques des explorations fonctionnelles digestives [10-0-0]	R. FIASSE et St. PAUWELS
INTR	3710	Physiopathologie et thérapie des maladies du foie et des voies biliaires [5-0-0]	A. GEUBEL et Y. HORSMANS
INTR	3140	Séminaire de gastro-entérologie [0-0-30]	R. FIASSE et A. GEUBEL
INTR	3720	Séminaire pluridisciplinaire de gastro-entérologie [0-0-15]	R. FIASSE, A. GEUBEL et P. HOANG
INTR	3390	Démonstrations d'endoscopie gastro-entérologique [0-45-0]	R. FIASSE, A. GEUBEL, P. HOANG et Y. HORSMANS
INTR	3730	Démonstrations de techniques d'exploration fonctionnelle [0-15-0]	R. FIASSE et St. PAUWELS

En outre, 15 heures de cours ou séminaires à choisir parmi :

RDTH	3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorales [22,5-0-0]	J. LONGUEVILLE
MIGE	3140	Compléments d'immunologie humaine normale et pathologique [30-0-0]	H. BAZIN (coord.), M. DE BRUYERE et J.-P. VAERMAN
INTR	2220	Maladies de la nutrition et diététique [15-15-0] ⊕	J.-P. THISSEN
REAN	3100	Séminaires de soins intensifs et de réanimation [0-0-90]	Paul MAHIEU (coord.), St. CLEMENT DE CLETY, J. COL, A. DIVE, A. EL GARIANI, P. EVRARD, J. GILLET, M. GOENEN, M. GONZALEZ, Ph. HANTSON, E. INSTALLE, L.-M. JACQUET, P.-Fr. LATERRE, Ph. MEERT, D. MOULIN et M. REYNAERT

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Rédaction et présentation devant la Commission d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de gastro-entérologie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de Gastro-entérologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en gastro-entérologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN RHUMATOLOGIE (RUMA 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.
Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-P. DEVOGELAER
Membres : E. COCHE, W. ESSELINCKX, Fr. HOUSSIAU, G. ISAAC, B. MALDAGUE, D. MANICOURT et J.-J. ROMBOUTS.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement de rhumatologie.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3820	Questions approfondies de rhumatologie [30-0-0]	J.-P. DEVOGELAER, W. ESSELINCKX, Fr. HOUSSIAU et D. MANICOURT
INTR	3280	Séminaires de rhumatologie [0-0-30]	Ch. NAGANT DE DEUXCHAISNES
INTR	3830	Travaux pratiques encadrés de rhumatologie [0-15-0]	J.-P. DEVOGELAER et W. ESSELINCKX
RDGN	3230	Imagerie de l'appareil locomoteur et du rachis [18-2-18]	B. MALDAGUE (coord.), J. MALGHEM et Br. VANDE BERG

En outre, 30 heures de cours à option à choisir entre :

MEFY	3100	Séminaires de médecine physique et de réadaptation [0-0-30]	J. DE NAYER
IEPR	1180	Analyse des mouvements et biomécanique [60-0-0]	X. STURBOIS et Patrick WILLEMS
IEPR	2100	Physiologie du mouvement et ergonomie [45-0-0]	M. FRANCAUX et X. STURBOIS
IEP	2830	Examen médico-sportif de non contre-indication [15-0-0]	X. STURBOIS
MEX	2160	L'expertise médicale, y compris la déontologie de l'expertise et les modes de réparation des dommages à la personne [30-0-0]	Fr. BONBLED

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.
Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en rhumatologie.
Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de rhumatologie.
Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de rhumatologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en rhumatologie.*
Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN ENDOCRINOLOGIE (ENDO 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.
Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : M. BUYSSCHAERT
Membres : Chr. BECKERS, E. COCHE, R. DE HERTOGH, J. DONCKIER, J.-M. KETELSLEGERS, J. KOLANOWSKI, M. MAES, D. MAITER, J. RAHIER, J.-P. SQUIFFLET et B. VANDELEENE.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage reconnus par la Commission d'enseignement d'endocrinologie.
- Un enseignement théorique : 75 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 15 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3150	Questions approfondies d'endocrinologie et de nutrition [30-0-0]	Chr. BECKERS, J. DONCKIER et D. MAITER
FARM	3320	Principe et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques [15-40-0]	Philippe DE NAYER
INTR	3350	Séminaires d'endocrinologie [0-0-45]	Chr. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, D. MAITER et B. VANDELEENE
INTR	3680	Démonstrations de dosages endocriniens [0-15-0]	J.-M. KETELSLEGERS

En outre, 30 heures à choisir dans d'autres programmes de diplôme d'études spécialisées ou de cours à option de 2e cycle, avec l'accord de la Commission.

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en endocrinologie.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet d'endocrinologie. Le cahier des charges du mémoire est disponible au secrétariat du service.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'endocrinologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en endocrinologie.*

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN HÉMATOLOGIE (HEMA 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : A. FERRANT

Membres : A. BOSLY, E. COCHE, A. DELANNOY, Ch. DOYEN, Ph. MARTIAT, M. MORIAU et N. STRAETMANS.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Deux années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage reconnus par la Commission d'enseignement d'hématologie.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3840	Connaissances fondamentales et acquisitions récentes en hématologie [30-0-0]	A. BOSLY, A. FERRANT, Ph. MARTIAT et M. MORIAU
INTR	3750	Cours spécialisé de médecine interne générale [30-0-0]	M. LAMBERT (coord.), E. COCHE, Jacques DE PLAEN, J. DONCKIER, Ph. HAINAUT, Ch. LEFEBVRE, Fr. ROGER FRANCE, B. VANDERCAM et Fr. ZECH

INTR	3510	Séminaires d'hématologie clinique [0-0-30]	A. FERRANT (coord.), A. BOSLY, G. CORNU, M. DE BRUYERE, A. DELANNOY, Ph. MARTIAT, M. MORIAU J. NINANE, J.-M. SCHEIFF, N. STRAETMANS et Chr. VERMYLEN
INTR	3860	Travaux cliniques encadrés d'hématologie [0-15-0]	A. BOSLY (coord.), A. DELANNOY, A. FERRANT et N. STRAETMANS

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en hématologie.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet d'hématologie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'hématologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en hématologie.*

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN NÉPHROLOGIE (NEFR 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : Ch. van YPERSELE de STRIHOU

Membres : Jean-Pierre COSYNS, Jean-François DE PLAEN, M. JADOUL, Y. PIRSON et J.-P. SQUIFFLET.

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Deux années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage reconnus par la Commission d'enseignement de néphrologie.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

INTR	3770	Questions approfondies de néphrologie [30-0-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU (coord.) et Y. PIRSON
INTR	3160	Séminaire de néphrologie [0-0-30]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
INTR	3780	Exercices cliniques en néphrologie [0-15-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU (coord.) et Y. PIRSON

En outre, 30 heures à choisir en anatomie pathologique ou sérologie ou radiologie ou urologie.

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en néphrologie.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de néphrologie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de néphrologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en néphrologie.*

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN DERMATOLOGIE (DERM 3DS)

Note introductive

Une brochure détaillée reprenant les détails pratiques relatifs aux conditions d'admission, à l'organisation et à l'évaluation de l'enseignement, à l'examen final ainsi qu'aux services de stages agréés est disponible sur demande au secrétariat de la Commission Unité DPRO, 30, Clos Chapelle-aux-Champs - UCL 3033, 1200 Bruxelles.

A. Conditions d'admission

Voir note introductive.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-M. LACHAPELLE

Membres : A. BOURLOND, E. COCHE, P. MALVAUX, Ch. PIRARD, D. TENNSTEDT, et R. VANWIJCK.

C. Durée de la formation

Quatre années de stages cliniques dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 45 heures
- Des séminaires : 90 heures.
- Une formation clinique encadrée : 65 heures.

Deuxième épreuve :

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 39 heures
- Des séminaires : 64 heures.
- Une formation clinique encadrée : 15 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

DERM	2120	Compléments de dermatologie [15-0-0]	A. BOURLOND
MDTR	3230	Dermatoses professionnelles [15-0-0]	J.-M. LACHAPELLE
DENT	2410	Eléments de dermatologie [15-0-0]	J.-M. LACHAPELLE
DERM	3130	Policlinique de dermatologie (par séries) [0-65-0]	A. BOURLOND et J.-M. LACHAPELLE
DERM	3110	Séminaire de dermatologie [0-0-60]	A. BOURLOND et J.-M. LACHAPELLE
DERM	3150	Séminaire de dermatopathologie et immuno-pathologie cutanée [0-0-30]	J.-M. LACHAPELLE (coord.) et H. NOEL

Deuxième épreuve :

CHG	2200	Chirurgie plastique [15-0-0]	R. VANWIJCK
MEX	2100	Problèmes d'expertise médicale spécialisée [69,5-0-0] [*partim :* 9-0-0]	Fr. BONBLED (coord.), G. AUBERT, N. DEGGOUJ, J. DONNEZ, J.-Y. HAYEZ, Ph. KNOOPS, J.-M. LACHAPELLE, Cl. LECART, P. LECHIEN, J.-P. ROUSSAUX, X. SERON, B. SNYERS et R. VANWIJCK
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0] [*partim :* 4-0-0]	M. MALENGREAU
DERM	3160	Séminaire de questions spéciales de dermatologie [0-0-60]	J.-M. LACHAPELLE
DERM	3140	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique dermatologique [0-15-0]	A. BOURLOND

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :

Une évaluation des connaissances est effectuée à l'issue de cette première période.

Deuxième épreuve :

Une évaluation finale, avec examen, est réalisée.

Rédaction d'une publication minimum (auteur principal dans une revue internationale avec comité éditorial), ainsi que d'un mémoire de fin d'études.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de dermatologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en dermatologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MÉDECINE INTERNE CANCÉROLOGIQUE (ONCO 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve : avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

B. Commission d'enseignement

Président : M. SYMANN

Membres : A. BOSLY, E. COCHE, Y. HUMBLET, J. LONGUEVILLE et A. WAMBERSIE

C. Durée de la formation

Première épreuve : Cf. programme du tronc commun.

Deuxième épreuve :
Deux années à temps plein comprenant :
- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la Santé Publique et reconnus par la Commission d'enseignement d'oncologie.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans.

D. Organisation de l'enseignement

Cours magistraux :

INTR	3870	Questions approfondies de cancérologie [30-0-0]	M. SYMANN (coord.), A. BOSLY, Th. GUILLAUME, Y. HUMBLET et J. LONGUEVILLE

45 heures doivent être suivies en 2 ans et un cours optionnel de 15 heures à choisir dans le programme d'un autre diplôme d'études spécialisées.

Séminaires :

INTR	3880	Séminaires d'oncologie clinique [0-0-45]	Y. HUMBLET, J. LONGUEVILLE et M. SYMANN

Formation clinique encadrée :

INTR	3890	Travaux cliniques encadrés [0-15-0]	Y. HUMBLET, J. LONGUEVILLE et M. SYMANN

E. Contrôle des connaissances

Évaluation clinique : deux fois par an, chaque candidat est évalué par le maître de stage sous la direction duquel il a travaillé. Cette évaluation porte sur différents items, elle est établie par écrit. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des Maîtres de stage.

Au terme des 2 ans de formation supérieure en oncologie, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en oncologie.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet d'oncologie. Le cahier des charges est disponible au secrétariat du Service d'oncologie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en médecine interne cancérologique.*

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN RADIOTHÉRAPIE-ONCOLOGIE (RDTH 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : deux années.

Lors de la sélection des candidats, il est tenu compte des résultats académiques, du concours en médecine interne, des stages (stage en radiothérapie obligatoire), des activités de recherche éventuelles et d'une entrevue.

Inscription au rôle de l'UCL.

Deuxième épreuve : trois années.

Le programme de première épreuve doit avoir été suivi et les contrôles de connaissances correspondants doivent avoir été effectués avant l'entrée dans la 3e année de formation.

B. Commission d'enseignement

Président : P. SCALLIET
Membres : G. CORNU, J. LONGUEVILLE, G. MAZY, Fr. RICHARD, M. SYMANN, et A. VAN DER WIELEN.

C. Durée de la formation

Cinq années de stages à temps plein dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :
Deux années de formation comprenant (matières de "base") :
- Un enseignement théorique : 100 heures
- Des séminaires : 15 heures.
- Une formation clinique encadrée : 15 heures.

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant (matières "cliniques") :
- Un enseignement théorique : 98 heures
- Des séminaires : 75 heures.
- Une formation clinique encadrée : 120 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

PHYS	2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations [22,5-0-0]	Y. EL-MASRI
RDTH	3120	Dosimétrie en radiothérapie [15-0-0]	St. VYNCKIER
RDTH	3131	Radiobiologie générale et spéciale [22,5-0-0]	P. SCALLIET
RPR	2110	Radioprotection (y compris bases radiologiques et organisation) [40-15-0]	P. SMEESTERS
ESP	3485	Législation relative à la protection contre les dangers des radiations ionisantes [10-0-0]	P. SMEESTERS
RPR	2190	Compléments et questions spéciales de radioprotection (contrôle medical) [22,5-0-0]	J. MELIN et A. WAMBERSIE

Deuxième épreuve :

RDTH	2120	Compléments de cancérologie [30-0-0]	J. LONGUEVILLE, M. SYMANN et A. VAN DER WIELEN
RDTH	3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormono-thérapie antitumorales [22,5-0-0]	J. LONGUEVILLE
RDTH	3160	Techniques radiothérapiques (y compris bases physiques, dosimétriques, radiobiologiques et aspects cliniques) [30-60-30]	N.
RDTH	3171	Pathologie tumorale et radiopathologie [15-15-0]	E. MARBAIX
RDTH	3290	Policlinique d'oncologie [0-45-0]	J. LONGUEVILLE, G. MAZY et Fr. RICHARD
RDTH	3270	Séminaires de dépistage du cancer [0-0-45]	A. VAN DER WIELEN

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :

Un contrôle de connaissances portant sur les matières "de base" est effectué à la fin de la deuxième année.

Deuxième épreuve :

Un contrôle de connaissances portant sur les matières "cliniques" correspondant à la formation supérieure est effectué à la fin de la cinquième année.

Un mémoire (niveau d'une licence ou publication jugée équivalente) est exigé. Il donne lieu à une défense publique.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de radiothérapie-oncologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en radiothérapie-oncologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

Pour rappel, un contrôle de connaissances est effectué, au niveau national, à la fin de la quatrième année. Il porte sur les matières "cliniques" correspondant à la formation de la deuxième épreuve.

Par ailleurs, une attestation de compétence en radioprotection et dans les disciplines de base (physique des rayonnements ionisants, dosimétrie, radiobiologie) délivrée par l'Université est obligatoire pour obtenir l'agréation ministérielle permettant l'utilisation des rayonnements ionisants en radiothérapie.

Doctorat spécial

Un doctorat spécial en radiothérapie-oncologie peut être entrepris par les candidats ayant obtenu plus de 70% des points aux examens et ayant présenté le mémoire de licence. Ce doctorat (à orientation clinique) doit être du niveau habituellement exigé pour un doctorat, en ce qui concerne son originalité et le volume de données contenues.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MÉDECINE NUCLÉAIRE (MNUC 3DS)

A. Conditions d'admission

Résultats du concours de médecine interne appréciés en fonction des critères de médecine nucléaire.
Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : Chr. BECKERS
Membres : E. COCHE, P. DE COSTER, Philippe DE NAYER, A. FERRANT, Fr. JAMAR, A. KEYEUX, J. MELIN, St. PAUWELS et A. WAMBERSIE.

C. Durée de la formation

Première épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 150 heures
- Des séminaires : 20 heures
- Une formation clinique encadrée : 110 heures
- Stages de médecine interne de deux années et une année de médecine nucléaire.

Deuxième épreuve :
Deux années de formation en médecine nucléaire comprenant :
- Un enseignement théorique : 70 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 85 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

1re et 2e années :

INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [40-0-0]	E. COCHE (coord.), D. DE JONGHE, Ch. DOYEN, W. ESSELINCKX, P. HOANG, Ch. LEFEBVRE, J. LONGUEVILLE, D. MAITER, Y. PIRSON et Y. SIBILLE
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	E. COCHE (coord.), Ph. COLLARD, Ch. DAUMERIE, Jean-François DE PLAEN, M. DEKOCK, A. FERRANT, R. FIASSE, Ph. HAINAUT, Fr. HOUSSIAU et Y. HUMBLET

3e année :

ESP	3420	Eléments de biostatistique appliqués à la santé publique [30-0-0]	A. BOUCKAERT
ESP	3485	Législation relative à la protection contre les dangers des radiations ionisantes [10-0-0]	P. SMEESTERS
FARM	3200	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie [22,5-40-20]	B. GALLEZ*
FARM	3320	Principe et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques [15-40-0]	Philippe DE NAYER
MNUC	3120	Techniques de mesures et démonstrations [15-30-0]	Chr. MICHEL (coord.) et L. VAN ELMBT
PHYS	2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations [22,5-0-0]	Y. EL-MASRI
RDTH	3131	Radiobiologie générale et spéciale [22,5-0-0]	P. SCALLIET
RPR	2110	Radioprotection (y compris bases radiologiques et organisation) [40-15-0] [*partim*]	P. SMEESTERS

Deuxième épreuve :

INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [40-0-0]	E. COCHE (coord.), D. DE JONGHE, Ch. DOYEN, W. ESSELINCKX, P. HOANG, Ch. LEFEBVRE, J. LONGUEVILLE, D. MAITER, Y. PIRSON et Y. SIBILLE
MNUC	3141	Utilisation des radioisotopes [30-0-60]	Chr. BECKERS
MNUC	3150	Démonstrations, techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo (par séries) [0-45-0]	Chr. BECKERS

E. Contrôle des connaissances

Un mémoire, éventuellement basé sur les dispositions requises par l'A.M. du 7 mars 1985, sera présenté et défendu oralement.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de médecine nucléaire, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en médecine nucléaire.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MEDECINE INTENSIVE (REAN 3DS)

A. Conditions d'admission

Ce programme est accessible aux médecins spécialistes en anesthésiologie, chirurgie, médecine interne ou une de leurs subdivisions, et pédiatrie.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Durée de la formation

La durée totale de la formation est fixée à 24 mois temps plein et couvre l'éventail complet des activités de médecine intensive. Un maximum de 12 mois de formation à temps plein peut être effectué durant la spécialité de base. Durant ces 24 mois, 3 mois de stages à temps plein au minimum et 6 mois au maximum doivent être effectués dans un service d'urgences agréé.

C. Commission d'enseignement

Président : Paul MAHIEU

Secrétaire : M. GOENEN.

Membres : Ph. BAELE, St. CLEMENT de CLETY, E. COCHE, J. COL, R. DETRY, A. DIVE, A. EL GARIANI, P. EVRARD, J. GILLET, B. GRIBOMONT, M. GONZALEZ, Ph. HANTSON, E. INSTALLE, L.-M. JACQUET, P.-Fr. LATERRE, P. MALVAUX, Ph. MEERT, D. MOULIN, Chr. RAFTOPOULOS, J. RENKIN, M. REYNAERT et J.-J. ROMBOUTS.

D. Programme de Formation

1. Stages de formation

24 mois à temps plein, répartis sur les diverses unités de soins intensifs, chirurgicales, médicales et pédiatriques dont 3 mois à temps plein dans un service d'urgence agréé.

Les 12 derniers mois doivent être effectués dans un centre universitaire.

2. Organisation de l'enseignement

1re année

REAN 3120	Eléments de base en médecine intensive et médecine d'urgence [35-0-0]	J. COL, M. GOENEN, E. INSTALLE, Paul MAHIEU, D. MOULIN et M. REYNAERT
REAN 3100	Séminaires de soins intensifs et de réanimation [0-0-90]	Paul MAHIEU (coord.), St. CLEMENT DE CLETY, J. COL, A. DIVE, A. EL GARIANI, P. EVRARD, J. GILLET, M. GOENEN, M. GONZALEZ, Ph. HANTSON, E. INSTALLE, L.-M. JACQUET, P.-Fr. LATERRE, Ph. MEERT, D. MOULIN et M. REYNAERT
REAN 3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	Paul MAHIEU (coord.), St. CLEMENT DE CLETY, J. COL, A. DIVE, A. EL GARIANI, P. EVRARD, J. GILLET, M. GOENEN, M. GONZALEZ, Ph. HANTSON, E. INSTALLE, L.-M. JACQUET, P.-Fr. LATERRE, Ph. MEERT, D. MOULIN, J. RENKIN et M. REYNAERT

2e année

REAN 3120	Eléments de base en médecine intensive et médecine d'urgence [35-0-0]	J. COL, M. GOENEN, E. INSTALLE, Paul MAHIEU, D. MOULIN et M. REYNAERT
REAN 3100	Séminaires de soins intensifs et de réanimation [0-0-90]	Paul MAHIEU (coord.), St. CLEMENT DE CLETY, J. COL, A. DIVE, A. EL GARIANI, P. EVRARD, J. GILLET, M. GOENEN, M. GONZALEZ, Ph. HANTSON, E. INSTALLE, L.-M. JACQUET, P.-Fr. LATERRE, Ph. MEERT, D. MOULIN et M. REYNAERT
REAN 3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	Paul MAHIEU (coord.), St. CLEMENT DE CLETY, J. COL, A. DIVE, A. EL GARIANI, P. EVRARD, J. GILLET, M. GOENEN, M. GONZALEZ, Ph. HANTSON, E. INSTALLE, L.-M. JACQUET, P.-Fr. LATERRE, Ph. MEERT, D. MOULIN, J. RENKIN et M. REYNAERT

3. Recherche clinique

Le candidat doit participer activement à la recherche clinique du service et doit présenter un travail scientifique.

4. Contrôle des connaissances

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par des examens portant sur les matières enseignées. En outre, le candidat devra réaliser et présenter un mémoire ou un article qui sera publié dans une revue scientifique reconnue.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en médecine intensive.*

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE (CHIR)

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN ANESTHÉSIOLOGIE (ANES 3DS)

A. Conditions d'admission

Résultats académiques, avis sur les aptitudes au terme d'un stage de 2 mois en anesthésiologie.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : Ph. BAELE

Membres : M. CARLIER, E. COCHE, L. COLIN, M.-Fr. DE KOCK, R. DENEF, R. DETRY, V. GENARD, M. GOENEN, J.-M. GOUVERNEUR, B. GRIBOMONT, K. JOUCKEN, B. LE POLAIN DE WAROUX, A. MATTA, Ph. PENDEVILLE, M.-Th. RENNOTTE, M. REYNAERT, J.-L. SCHOLTES, Fr. SINGELYN, M. VAN BOVEN, M. VAN DYCK, L. VAN OBBERGH et Fr. VEYCKEMANS.

C. Durée de la formation

Cinq années de stages à temps plein effectuées sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 55 heures
- Des séminaires : 65 heures.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 15 heures
- Des séminaires : 105 heures.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

ANES	2110	Anesthésiologie [15-0-0]	Ph. BAELE et B. GRIBOMONT
ANES	3240	Cours interuniversitaire d'anesthésiologie [40-0-0]	Ph. BAELE et J.-M. GOUVERNEUR
ANES	3220	Séminaire d'anesthésiologie [0-0-60]	B. GRIBOMONT, J.-L. SCHOLTES et M. VAN DYCK
ANES	3250	Séminaire de morbidité et de mortalité [0-0-12,5] [*partim :* 0-0-5]	Ph. PENDEVILLE et Fr. VEYCKEMANS
ANES	3260	Démonstrations de techniques d'anesthésiologie [0-30-0] [*partim :* 1re partie]	M. CARLIER, Fr. SINGELYN et M. VAN BOVEN

Deuxième épreuve :

ANES	3220	Séminaire d'anesthésiologie [0-0-60]	B. GRIBOMONT, J.-L. SCHOLTES et M. VAN DYCK
ANES	3250	Séminaire de morbidité et de mortalité [0-0-12,5] [*partim :* 0-0-7,5]	Ph. PENDEVILLE et Fr. VEYCKEMANS
MED	2420	Algologie [15-0-0]	L. PLAGHKI et J.-L. SCHOLTES
ANES	3260	Démonstrations de techniques d'anesthésiologie [0-30-0] [*partim :* 2e partie]	M. CARLIER, Fr. SINGELYN et M. VAN BOVEN

En outre :
- 30 heures de séminaires à choisir en soins intensifs ou en médecine interne;
- deux séances annuelles sur l'anesthésiologie ("Resident's Meeting" : 7,5h).

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :
Contrôle des connaissances au terme des deux années de formation de base.
Inscription au rôle de l'UCL.

Deuxième épreuve :
Contrôle des connaissances au terme des trois années de formation supérieure.
Mémoire ou travail équivalent comme la publication d'un article dans une revue de niveau reconnu et agréé.
Le jury pourra tenir compte, dans sa délibération, des résultats des contrôles effectués lors des cours intégrés à l'enseignement.
Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'anesthésiologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en anesthésiologie*.
Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE (CHG 3DS)

A. Conditions d'admission

Résultats académiques, activité de recherche, cote de stage de troisième doctorat, examen écrit sur l'anatomie, entrevue.

B. Commission d'enseignement

Président : R. DETRY
Membres : M. BUCHE, J.-M. COLLARD, M. COLLETTE, Ph. DE CLOEDT, Chr. DELLOYE, Pierre-Pascal DE NAYER, L. DE CANNIERE, J. DE VILLE DE GOYET, R. DION, P. GIANELLO, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER, L. LAMBOTTE, J. LEGAYE, J. LERUT, Fr. LORGE, Wl. LOKIETEK, Y. LOUAGIE, L. MICHEL, R.-J. OPSOMER, J.-B. OTTE, R. READING, J.-J. ROMBOUTS, J. RUBAY, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, E. SOKAL, J.-P. SQUIFFLET, P. VAN CANGH, R. VANWIJCK, R. VERHELST, Fr.-X. WESE et E. WIBIN.
Membres invités : les maîtres de stage affiliés au réseau UCL.

C. Durée de la formation

Six années de stages à temps plein effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 90 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Des séminaires : 150 heures
- Une formation clinique encadrée : 90 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

CHG	3260	Indications opératoires et techniques chirurgicales, y compris la pathologie générale, l'anesthésie loco-régionale et générale, la réanimation et la traumatologie [45-30-0]	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, A. KARTHEUSER, J. LERUT, L. MICHEL, J.-B. OTTE, J.-J. ROMBOUTS, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, J.-P. SQUIFFLET et A. VINCENT

En outre, 45 heures de cours magistraux et 30 heures de démonstrations cliniques à choisir en anesthésiologie, en chirurgie plastique, en microchirurgie, en chirurgie orthopédique ou en urologie.

Deuxième épreuve :

CHG	3100	Séminaire de chirurgie thoracique et vasculaire [0-0-30]	M. BUCHE, R. DION, Y. LOUAGIE et J.-Cl. SCHOEVAERDTS
CHG	3150	Séminaire de chirurgie digestive et pédiatrique [0-0-60]	R. DETRY, J. LERUT, L. MICHEL et J.-B. OTTE
CHG	3270	Séminaire de transplantation d'organes [0-0-30]	J.-B. OTTE et J.-P. SQUIFFLET

CHG	3330	Séminaire interdisciplinaire de chirurgie vasculaire et thoracique [0-0-15]	R. DION, Ph. NOIRHOMME et J.-Cl. SCHOEVAERDTS
CHG	3290	Séminaire interdisciplinaire de chirurgie digestive et pédiatrique [0-0-15]	J.-M. COLLARD, R. DETRY et J.-B. OTTE
CHG	3300	Démonstrations cliniques de chirurgie digestive et générale [0-30-0]	J.-M. COLLARD, R. DETRY, J.-Fr. GIGOT, A. KARTHEUSER et J.-B. OTTE
CHG	3310	Démonstrations cliniques de chirurgie de transplantation d'organes [0-30-0]	J.-B. OTTE et J.-P. SQUIFFLET
CHG	3320	Démonstrations cliniques de chirurgie vasculaire et thoracique [0-30-0]	R. DION, J. RUBAY, J.-Cl. SCHOEVAERDTS et R. VERHELST

E. Contrôle des connaissances

Une évaluation continue est assurée par le maître de stage et transmise au président de la commission sur le formulaire prévu.

Une évaluation annuelle est faite par la commission sur base de ces formulaires et de la participation effective à l'enseignement (universitaire et organisé par les sociétés scientifiques).

L'évaluation finale comprend une épreuve sur les matières enseignées dans le cadre de la licence. Cette épreuve sera probablement ultérieurement organisée au niveau national.

L'inscription à l'épreuve finale n'est autorisée que pour autant que le candidat puisse faire état de deux publications en rapport avec la spécialité.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de chirurgie , le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en chirurgie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE PLASTIQUE (CHPL 3DS)

A. Conditions d'admission

Cf. programme du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS.

B. Commission d'enseignement

Président : R. VANWIJCK
Secrétaire : M. GERSDORFF
Membres : A. BOURLOND, R. DETRY, H. REYCHLER, J.-J. ROMBOUTS et M. SYMANN.

C. Durée de la formation

Six années de stages à temps plein effectuées dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Cf. le programme de la Première épreuve en chirurgie générale : CHG 3DS

Deuxième épreuve :
Trois années comprenant :
- Un enseignement théorique : 180 heures
- Des séminaires : 45 heures
- La troisième année sera effectuée à l'étranger dans un service agréé par la Faculté et par le Ministère de la Santé Publique.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve : Cf. programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale.

En outre, s'ajoute le cours

CHG	2200	Chirurgie plastique [15-0-0]	R. VANWIJCK

Deuxième épreuve :

CHPL	3100	Questions approfondies de chirurgie plastique [60-0-0]	R. VANWIJCK
CHPL	3110	Séminaire de chirurgie plastique [0-0-15]	R. VANWIJCK

Participation aux deux réunions annuelles de la Société Belge de Chirurgie Plastique et présentation d'au moins une communication scientifique.

Participation à une réunion scientifique d'une société savante étrangère.

Publication dans une revue étrangère d'un article original.

En outre, il est conseillé aux futurs spécialistes de suivre le diplôme d'études spécialisées en Microchirurgie.

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve : Cf. programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale.

Deuxième épreuve :

Un contrôle des connaissances est organisé après chaque année par le Collegium Chirurgicum Plasticum.

En fin de formation, le candidat est soumis à une épreuve orale et écrite par le Collegium Chirurgicum Plasticum.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de chirurgie plastique, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en chirurgie plastique.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE (ORTO 3DS)

A. Conditions d'admission

Cf. programme du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-J. ROMBOUTS
Membres : M. COLLETTE, Ph. DE CLOEDT, Chr. DELLOYE, Pierre-Pascal DE NAYER, J.-E. DUBUC, J. LEWALLE, Wl. LOKIETEK, J. LEGAYE, E. MUNTING, P. POILVACHE et R. ROSSILLON.
Membres invités : les maîtres de stage affiliés au réseau UCL.

C. Durée de la formation

Six années de stages à temps plein effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :
Trois années de formation comprenant :
Le programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS (2 ans), et une 3e année comprenant la traumatologie.

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 90 heures.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :
Cf. programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale. : CHG 3DS.

En outre, pour la 3e année s'ajoute le cours :

ORTO	3100	Traumatologie de l'appareil locomoteur [15-0-0]	Pierre-Pascal DE NAYER

Deuxième épreuve :

ORTO	3110	Affections de l'appareil locomoteur et indications chirurgicales [45-0-0]	J.-J. ROMBOUTS
CHG	3180	Séminaire de chirurgie orthopédique [0-0-60]	Ph. DE CLOEDT, Pierre-Pascal DE NAYER, Chr. DELLOYE, J. LEGAYE, Wl. LOKIETEK, E. MUNTING, P. POILVACHE, J.-J. ROMBOUTS et A. VINCENT
ORTO	3120	Démonstrations cliniques d'orthopédie [0-90-0]	Ph. DE CLOEDT, Chr. DELLOYE, J. LEGAYE, E. MUNTING et P. POILVACHE

En outre, 15 heures de cours à choisir en anesthésiologie, en médecine physique, en rhumatologie, en microchirurgie, en médecine du sport ou en médecine d'expertise

E. Contrôle des connaissances

Au cours de la formation, l'évaluation sera basée sur les rapports du maître de stage, la participation active aux enseignements et aux contrôles de connaissance organisés par un jury comprenant les enseignants de la spécialité.
Au terme de la formation, le candidat devra en outre présenter un travail original dans le domaine concerné sous forme de mémoire ou de publications de diffusion suffisante.
Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de chirurgie orthopédique, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en chirurgie orthopédique*.
Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN UROLOGIE (URO 3DS)

A. Conditions d'admission

Première épreuve : Cf. programme du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS.

B. Commission d'enseignement

Président : P. VAN CANGH.
Membres : R. DETRY, Cl. LECART, Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER et Fr.-X. WESE.

C. Durée de la formation

Six années de stages à temps plein effectuées dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :
Trois années de formation comprenant :
Cf. programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS (2 ans), en outre formation de la 3e année.
- Un enseignement théorique : 116 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures

Deuxième épreuve :
- Un enseignement théorique : 90 heures
- Des séminaires : 30 heures
- Une formation clinique encadrée : 90 heures

Une année pourra être accomplie "extra-muros" dans un service agréé par la Faculté.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :
Pour les deux premières années de cours, cf. programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en chirurgie générale : CHG 3DS. En outre, choix de 45 heures de cours à option dans les cours suivants :

MICH	3100	Microchirurgie générale [60-150-90]	R. VANWIJCK
FARM	1270	Eléments de statistique [15-10-0]	A. BOUCKAERT (Suppl. Chr. RITTER)
INFM	2111	Eléments d'informatique médicale, 1ère partie [15-15-0]	P. BAUDHUIN
CHG	2210	Recherches en chirurgie [30-0-0]	L. LAMBOTTE, Wl. LOKIETEK et J.-P. SQUIFFLET
RDGN	3310	Radioprotection en imagerie medicale (y compris base radiobiologique et legislation) [15-0-0]	Ph. CLAPUYT et A. WAMBERSIE
PHAR	2170	Pharmacologie expérimentale [30-0-0]	J.-M. MALOTEAUX
RDGN	3220	Imagerie du système génito-urinaire [8-2-8]	J. PRINGOT (coord.) et A.-N. DARDENNE
RDGN	3290	Imagerie pédiatrique [10-2-10]	Ph. CLAPUYT
ANAP	3111	Séminaire d'anatomie pathologique [0-0-30]	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL

Pour la troisième année de cours :

URO	2120	Compléments d'urologie [15-0-0]	P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
URO	3150	Anatomie des organes urinaires et sexuels masculins, en fonction des techniques chirurgicales et endoscopiques [15-0-0]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE

Deuxième épreuve :

URO	3100	Indications et techniques chirurgicales en urologie de l'adulte [15-0-0]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
URO	3110	Indications et techniques chirurgicales en urologie de l'enfant [15-0-0]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
URO	3120	Indications et techniques endoscopiques en urologie [15-0-0]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE

URO	3130	Troubles fonctionnels en urologie et de la sexualité masculine [15-0-0]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
URO	3140	Démonstrations cliniques d'urologie [0-60-0]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
CHG	3230	Séminaire d'urologie [0-0-30]	Fr. LORGE, R.-J. OPSOMER, P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE

En outre, choix de 30 heures de cours à option parmi les cours suivants :

INFM	2112	Eléments d'informatique médicale, 2ème partie [15-0-0]	L. LAMBOTTE et Fr. ROGER FRANCE
INTR	2271	Compléments de néphrologie [15-0-0]	Ch. VAN YPERSELE DE STRIHOU
RDTH	3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorales [22,5-0-0]	J. LONGUEVILLE
RDGN	3220	Imagerie du système génito-urinaire [8-2-8]	J. PRINGOT (coord.) et A.-N. DARDENNE
RDGN	3290	Imagerie pédiatrique [10-2-10]	Ph. CLAPUYT
ANAP	3111	Séminaire d'anatomie pathologique [0-0-30]	J. RAHIER (coord.), Jean-Pierre COSYNS, E. MARBAIX et H. NOEL

E. Contrôle des connaissances

Évaluation annuelle dans le cadre de l'enseignement interuniversitaire d'urologie. L'évaluation finale sera prise en compte pour la reconnaissance par la Commission ministérielle d'agréation des spécialistes.

Une communication annuelle à un congrès d'urologie ; une publication dans un journal urologique et un mémoire de fin de licence.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'urologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en urologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MICROCHIRURGIE GÉNÉRALE ET RECONSTRUCTRICE (MICH 3DS)

Commission

Président : R. VANWIJCK.

Membres : R. DETRY, A. DHEM, J. DONNEZ, M. GERSDORFF, B. GRIBOMONT et M. MORIAU.

Première épreuve

- Enseignement théorique : 60 heures.
- Travaux pratiques : 150 heures.
- Démonstrations opératoires et séminaires : 90 heures.

À choisir dans la liste ci-après.

Deuxième épreuve

- Enseignement théorique : 120 heures.
- Travaux pratiques : 90 heures.
- Démonstrations opératoires et séminaires : 90 heures.

À choisir dans la liste ci-après.

Évaluation et examen final

Examens oral et pratique

Présentation d'un travail expérimental devant une société savante belge ou étrangère.

Cours

1re épreuve (MICH 31 DS)

HEMA	3350	Questions spéciales d'hémostase [0-0-45]	M. MORIAU et E. PARDONGE
MICH	3100	Microchirurgie générale [60-150-90]	R. VANWIJCK
CHG	2210	Recherches en chirurgie [30-0-0] partie microchirurgie (4 h)	L. LAMBOTTE, Wl. LOKIETEK et J.-P. SQUIFFLET
ORL	3210	Démonstrations opératoires d'oto-rhino laryngologie [0-45-0] partie microchirurgie (4 h)	M. GERSDORFF
URO	2120	Compléments d'urologie [15-0-0] partie microchirurgie (4 h)	P. VAN CANGH et Fr.-X. WESE
NEUR	3250	Démonstrations opératoires de neurochirurgie [0-30-0] partie microchirurgie (4 h)	Chr. THAUVOY (coord.), Cl. GILLIARD et G. STROOBANDT

2e épreuve (MICH 32 DS)

MICH	3110	Anatomie appliquée à la microchirurgie reconstructrice [30-60-0]	A. DHEM, B. LENGELE et R. VANWIJCK
MICH	3120	Microchirurgie reconstructrice. principes généraux et applications cliniques [30-0-0]	R. VANWIJCK

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION (MEFY 3DS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de 5 années : 2 années de formation de base, 3 années de formation supérieure.

N.B. un stage d'un an à l'étranger, dans un service agréé par la Commission de médecine physique ou un stage dans un laboratoire de recherche est souhaité. Ce stage se fera de préférence durant la 3e ou la 4e année.

B. Commission d'enseignement

Président : J. DE NAYER.

Membres : M. CLERIN, Fr. COYETTE, Ph. EVRARD, M. GERSDORFF, Ph. KNOOPS, E.-Chr. LATERRE, L. PLAGHKI, J.-J. ROMBOUTS et P. VAN DEN BERGH.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; cotes de l'examen clinique (partie loco-motrice) de second doctorat et des cours à option en médecine physique et réadaptation ; entrevue ; avis du staff clinique.

Inscription au rôle de l'UCL.

D. Organisation de l'enseignement

MEFY	2120	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [15-0-0]	L. PLAGHKI
KINE	2140	Séminaire de rééducation motrice et de kinésithérapie [0-0-45]	J. DE NAYER (coord.), D. BRAGARD, Chr. DE TREMBLEUR, P. DELGUSTE et J.-L. THONNARD
MEFY	3100	Séminaires de médecine physique et de réadaptation [0-0-30]	J. DE NAYER
MEFY	3110	Démonstrations cliniques de médecine physique et de réadaptation [0-180-0]	J. DE NAYER

E. Évaluation et examen final

Présentation annuelle d'un sujet ; un article au moins publié dans une revue reprise à l'Index Medicus.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN NEUROCHIRURGIE (NECH 3DS)

A. Conditions d'admission

Les candidats seront sélectionnés en fonction de leur classement aux épreuves organisées par la Commission d'enseignement de chirurgie générale et des avis émis par les membres de la Commission d'enseignement en neurochirurgie.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : Chr. RAFTOPOULOS.

Membres : N. BOISACQ, G. COSNARD, Ph. EVRARD, Cl. GILLIARD, R. DETRY, E.-Chr. LATERRE, J.-J. ROMBOUTS, J.-L. SCHOLTES et Chr. THAUVOY.

C. Durée de la formation

Six années de stages à temps plein effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :

- Deux années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 120 heures
- Des séminaires : 20 heures.

Deuxième épreuve :

Quatre années de formation. Cours uniquement lors des deux premières années :

- Un enseignement théorique : 45 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 120 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

Programme de base de la chirurgie générale :

CHG	3260	Indications opératoires et techniques chirurgicales, y compris la pathologie générale, l'anesthésie loco-régionale et générale, la réanimation et la traumatologie [45-30-0]	J.-M. COLLARD, R. DETRY, R. DION, A. KARTHEUSER, J. LERUT, L. MICHEL, J.-B. OTTE, J.-J. ROMBOUTS, J.-Cl. SCHOEVAERDTS, J.-P. SQUIFFLET et A. VINCENT

en outre, les cours de la 1re année du programme de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en neurologie.

Deuxième épreuve :

1re année :

MED	2220	Applications biomédicales des méthodes de simulation, 1e partie [30-0-0] Δ	N.
NECH	3100	Cliniques de neurochirurgie [0-60-0]	Cl. GILLIARD, G. STROOBANDT et Chr. THAUVOY
NECH	3110	Séminaire (univ. et interuniv.) de neurochirurgie [0-0-20]	Cl. GILLIARD, G. STROOBANDT et Chr. THAUVOY

en outre, 10 heures de cours à option en neuroradiologie, neuropathologie ou neurophysiologie.

2e année :

MED	2230	Applications biomédicales des méthodes de simulation, 2e partie [15-0-0] Δ	N.
NECH	3100	Cliniques de neurochirurgie [0-60-0]	Cl. GILLIARD, G. STROOBANDT et Chr. THAUVOY
NECH	3110	Séminaire (univ. et interuniv.) de neurochirurgie [0-0-20]	Cl. GILLIARD, G. STROOBANDT et Chr. THAUVOY

en outre, 10 heures de cours à option en neuroradiologie, neuropathologie ou neurophysiologie.

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :

Année de chirurgie générale : contrôle portant sur une année prise dans l'enseignement "de base" de la chirurgie.

Année de neurologie : contrôle portant sur une année prise dans l'enseignement de base de la neurologie.

Deuxième épreuve :

Chaque année, le candidat fera un exposé dans le cadre de séminaires ou de réunions scientifiques belges ou étrangères.

Au terme de sa spécialisation, le candidat sera l'auteur d'une publication au moins, dans une revue à caractère international.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de neurochirurgie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en neurochirurgie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DÉPARTEMENT DE GYNÉCOLOGIE, D'OBSTÉTRIQUE ET DE PÉDIATRIE (GYPE)

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE (OBST 3DS)

A. Conditions d'admission

Résultat du classement lors du concours d'admission.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : K. THOMAS
Membres : P. BERNARD, S. DE COOMAN, R. DE HERTOGH, J. DONNEZ, St. GORDTS, C. HUBINONT, Cl. LECART et M. NISOLLE.
Membres invités : A. CHARLES, R. DE MEYER et M. WAYEMBERGH.

C. Durée de la formation

Cinq années de stages à temps plein effectués dans des services et sous la direction des maîtres de stage agréés par la Commission, dont 6 à 12 mois dans un service de stages de chirurgie reconnu.

Première épreuve :
Deux années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

OBST	3160	Compléments d'endocrinologie en obstétrique et en gynécologie [15-0-0]	R. DE HERTOGH
OBST	3340	Echographie obstétricale [15-0-0]	K. THOMAS (coord.) et C. HUBINONT
OBST	3350	Andrologie [15-0-0]	S. DE COOMAN
OBST	3360	Pathologie des organes génitaux externes [15-0-0]	J. DONNEZ
OBST	3370	Démonstrations obstétricales [0-30-0]	P. BERNARD, C. HUBINONT et K. THOMAS
OBST	3380	Démonstrations gynécologiques et andrologiques [0-30-0]	J. DONNEZ (coord.), S. DE COOMAN, M. NISOLLE et M. SMETS
OBST	3290	Séminaire de gynécologie obstétrique [0-0-60]	P. BERNARD, S. DE COOMAN, J. DONNEZ, C. HUBINONT, M. NISOLLE et K. THOMAS

Deuxième épreuve :

OBST	3390	Grossesses à risque et médecine foetale [30-0-0]	K. THOMAS (coord.) et C. HUBINONT
OBST	3400	Modalités diagnostiques et thérapeutiques en stérilité et oncologie [15-0-0]	J. DONNEZ, St. GORDTS et M. NISOLLE
OBST	3410	Gynécologie de l'adolescence et sexologie [15-0-0]	M. NISOLLE (coord.) et A. LEQUEUX
OBST	3370	Démonstrations obstétricales [0-30-0]	P. BERNARD, C. HUBINONT et K. THOMAS
OBST	3380	Démonstrations gynécologiques et andrologiques [0-30-0]	J. DONNEZ (coord.), S. DE COOMAN, M. NISOLLE et M. SMETS
OBST	3290	Séminaire de gynécologie obstétrique [0-0-60]	P. BERNARD, S. DE COOMAN, J. DONNEZ, C. HUBINONT, M. NISOLLE et K. THOMAS

E. Contrôle des connaissances

Un contrôle des connaissances est effectué au terme de chaque épreuve. En outre, le candidat réalisera un mémoire ou un article publié dans un journal spécialisé.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de gynécologie-obstétrique, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en gynécologie-obstétrique.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN PÉDIATRIE (PEDI 3DS)

A. Conditions d'admission

Le concours de pédiatrie consiste en un examen écrit et une interview. Le curriculum des études médicales et le stage interviennent également.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : P. MALVAUX
Membres : E. BODART, J.-P. BUTS, M. CAILTEUX, St. CLEMENT de CLETY, G. CORNU, Chr. DEBAUCHE, Ph. EVRARD, G. FERRIERE, G. FRANCOIS, J.-Y. HAYEZ, P. LEBECQUE, M. MAES, D. MOULIN, J. NINANE, J.-B. OTTE, Th. SLUYSMANS, E. SOKAL, G. VERELLEN, Chr. VERMYLEN, A. VLIERS, M. WATTIEZ et Fr.-X. WESE.

C. Durée de la formation

Cinq années de stages à temps plein effectuées dans des services agréés et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission. La coordination du stage est assurée par le chef de département clinique, président de la Commission.

Première épreuve :
Deux années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures

Deuxième épreuve :
Trois années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 70 heures
- Des séminaires : 60 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

PEDI	3190	Questions approfondies de médecine interne pédiatrique [20-0-0]	Chr. DEBAUCHE, M. MAES, Th. SLUYSMANS, E. SOKAL et G. VERELLEN
PEDI	3200	Questions approfondies de médecine d'urgence et de soins intensifs pédiatriques [20-0-0]	St. CLEMENT DE CLETY et D. MOULIN
PEDI	3210	Compléments de pédiatrie sociale et de prévention scolaire [10-0-0]	G. FRANCOIS et M. MALENGREAU
PEDI	3220	Compléments de psychopathologie de l'enfant [10-0-0]	J.-Y. HAYEZ et J. SERRANO
PEDI	3230	Policlinique de pédiatrie [0-10-0]	M. MAES et D. MOULIN

PEDI	3240	Policlinique de néonatologie [0-10-0]	Chr. DEBAUCHE et G. VERELLEN
PEDI	3250	Policlinique de soins intensifs [0-10-0]	St. CLEMENT DE CLETY et D. MOULIN
PEDI	3140	Séminaire de pédiatrie [0-0-30]	G. CORNU, P. MALVAUX et A. VLIERS
PEDI	3260	Séminaire de soins intensifs et de néonatologie [0-0-30]	St. CLEMENT DE CLETY, Chr. DEBAUCHE, D. MOULIN et G. VERELLEN

Deuxième épreuve :

PEDI	3270	Questions approfondies de nutrition et de croissance [15-0-0]	J.-P. BUTS et M. MAES
PEDI	3280	Compléments de cardiologie et de pneumologie pédiatriques [25-0-0]	P. LEBECQUE, Th. SLUYSMANS et A. VLIERS
PEDI	3290	Compléments de neurologie pédiatrique et de maladies métaboliques [15-0-0]	Ph. EVRARD et J.-Fr. GADISSEUX
PEDI	3300	Compléments d'hématologie, d'oncologie et d'immunologie [15-0-0]	G. CORNU, J. NINANE et Chr. VERMYLEN
PEDI	3310	Policlinique de cardiologie et de pneumologie pédiatriques [0-8-0]	P. LEBECQUE (coord.), M. CAILTEUX et M. WATTIEZ
PEDI	3320	Policlinique d'endocrinologie pédiatrique [0-7-0]	P. MALVAUX (coord.) et M. MAES
PEDI	3330	Policlinique d'hématologie et d'oncologie pédiatriques [0-8-0]	G. CORNU (coord.), J. NINANE et Chr. VERMYLEN
PEDI	3340	Policlinique de gastro-entérologie pédiatrique [0-7-0]	J.-P. BUTS (coord.) et E. SOKAL
PEDI	3110	Séminaire de cardiologie pédiatrique [0-0-30]	A. VLIERS
PEDI	3350	Séminaire d'hématologie et d'oncologie pédiatrique [0-0-30]	G. CORNU

E. Contrôle des connaissances

Un contrôle des connaissances est effectué au terme de chaque épreuve. En outre, le candidat réalisera un mémoire ou un article publié dans une revue spécialisée.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de pédiatrie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en pédiatrie*.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

Enseignement complémentaire en médecine scolaire

Afin de mettre les futurs pédiatres dans les conditions exigées par l'A.R. du 3 septembre 1975 pour assurer les fonctions de médecin coordonnateur en IMS et dans les centres de santé, il leur est proposé un programme d'enseignement complémentaire comportant des cours, des exercices pratiques et des stages. Ceux-ci peuvent être répartis sur les 5 années du postgraduat.

Une commission désignée par le conseil du département de pédiatrie est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances et fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le diplôme de spécialisation en pédiatrie.

Enseignement théorique :

1. Médecine scolaire (y compris : principes et méthodes de la médecine préventive de l'écolier, organisation des centres de santé, anthropométrie de l'enfant, les méthodes d'examens médicaux orientés suivant les niveaux scolaires, la prophylaxie des maladies transmissibles, l'hygiène à l'école, l'approche médico-sociale de l'enfance inadaptée, l'éducation sanitaire en milieu scolaire).

2. Législation sanitaire, protection maternelle et infantile.
3. Neuro-psychologie pédiatrique.
4. Psycho-pathologie de l'enfant et de l'adolescent.
5. Principes et méthodes de la tutelle PMS.

Cet enseignement théorique est assuré suivant un cycle portant sur 2 années académiques.

La participation à des conférences et à des séminaires est également prévue ainsi que la présentation d'un mémoire.

Enseignement pratique et stages

Un mois au Service de médecine scolaire UCL à Bruxelles.

DÉPARTEMENT DE NEUROLOGIE ET DE PSYCHIATRIE (NOPS)

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN NEUROLOGIE (NEUR 3DS)

A. Conditions d'admission

Stage préalable en neurologie ou en neurologie pédiatrique, résultats académiques, concours, entrevues, stages.

Inscription au rôle de l'UCL.

En préparation à la licence et en fonction de leurs horaires et de leurs disponibilités, les étudiants de 2e, 3e et 4e doctorats sont invités à suivre les cours à option suivants :

NEUR	2190	Policlinique de neurologie [0-15-0]	E.-Chr. LATERRE
NEPE	2110	Neurologie infantile [30-0-0]	Ph. EVRARD
RDGN	2120	Neuroradiologie [15-0-0] ⊕	P. MATHURIN
LOGO	2161	Neuropsychologie et neurolinguistique [30-0-0]	X. SERON

B. Commission d'enseignement

Président : E.-Chr. LATERRE

Membres : G. AUBERT, A. BOSCHI, Th. DE BARSY, N. DEGGOUJ, Chr. DUMOULIN, Ph. EVRARD, G. FERRIERE, J.-M. GUERIT, G. HARMANT-VAN RIJCKEVORSEL, J.-Y. HAYEZ, A. KEYEUX, J.-M. MALOTEAUX, P. MATHURIN, J.-N. OCTAVE, X. SERON, Chr. SINDIC, Chr. RAFTOPOULOS et P. VAN DEN BERGH.

C. Durée de la formation

Cinq années de stages à temps plein, dont une année de psychiatrie, effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :

Deux années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 120 heures (réparties sur 2 ans)
- Des séminaires : 40 heures (réparties sur 2 ans)
- Une formation clinique encadrée : 60 heures (réparties sur 2 ans)

Deuxième épreuve :

Trois années de formation comprenant :
- Des séminaires : 60 heures (réparties sur 3 ans)
- Une formation clinique encadrée : 90 heures (réparties sur 3 ans)

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

NEUR 3210	Questions approfondies de neurologie, 1ère et 2e parties [60-0-0]	E.-Chr. LATERRE
NEUR 3270	Séminaire de neurologie, 1ère et 2e parties [0-0-20]	E.-Chr. LATERRE
NEUR 3170	Tours de salle de neurologie [0-30-0]	E.-Chr. LATERRE

Deuxième épreuve :

NEUR 3270	Séminaire de neurologie, 1ère et 2e parties [0-0-20]	E.-Chr. LATERRE
NEUR 3170	Tours de salle de neurologie [0-30-0]	E.-Chr. LATERRE

Les candidats peuvent également à leur choix durant la 1re ou la 2e partie de leur formation, participer aux cours et séminaires de neurochirurgie, neuropathologie, neuropédiatrie, neurophysiologie clinique et neuropsychologie, repris ou non dans le programme des cours à option figurant ci-dessus.

E. Contrôle des connaissances

Première épreuve :
L'évaluation des connaissances cliniques et théoriques des candidats est effectuée à la fin de cette 1re période suivant les modalités générales.

Deuxième épreuve :
A la fin de cette 2e période, les candidats sont tenus de présenter un mémoire, ou de faire état d'une ou de plusieurs publications dans des revues comportant un "editorial board".

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de neurologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en neurologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN NEUROLOGIE PÉDIATRIQUE (NEPE 3DS)

A. Conditions d'admission

Ce programme est accessible aux médecins ayant obtenu ou en voie d'obtenir un des diplômes d'études spécialisées suivants : neurologie, pédiatrie, neurochirurgie, réadaptation, pédopsychiatrie.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : Ph. EVRARD

Membres : C. BONNIER, G. CORNU, G. FERRIERE, J.-Y. HAYEZ, E.-Chr. LATERRE, J. LONGUEVILLE et P. MALVAUX.

C. Durée de formation

18 mois de stage clinique en neurologie pédiatrique pour les candidats porteurs d'un des diplômes susmentionnées.

Le programme détaillé des stages est fixé, dans chaque cas, par la Commission en fonction de la formation antérieure du candidat.

D. Programme

1. Stage pratique, dont au moins 18 mois de stage clinique en neurologie pédiatrique.
2. Enseignement :

PEDI	3160	Séminaire de neurologie infantile [0-0-60]	Ph. EVRARD, G. FERRIERE et J.-Fr. GADISSEUX
		Policliniques de neurologie infantile	
dont			
PEDI	3100	Policlinique de neurologie infantile [0-67,5-0]	Ph. EVRARD, G. FERRIERE et J.-Fr. GADISSEUX
		Tours de salle de neurologie infantile	
dont			
PEDI	3150	Tours de salle de neurologie infantile [0-67,5-0]	Ph. EVRARD, G. FERRIERE et J.-Fr. GADISSEUX

E. Examen

Épreuve finale portant sur les matières enseignées, ainsi que présentation d'un mémoire.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en neurologie pédiatrique.*

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN PSYCHIATRIE (PSYC 3DS) (1)

A. Conditions d'admission

Avoir réussi l'examen d'admission conçu et organisé chaque année par la Commission de spécialisation PSYC (concours écrit, entretiens d'évaluation, évaluation des stages et du curriculum) ou avoir réussi un examen équivalent.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-Y. HAYEZ

Membres : D. CHARLIER, A. D'ALCANTARA, M. DE CLERCQ, Ph. EVRARD, Fr. LEGEIN, Ph. MEIRE, Chr. REYNAERT, J.-P. ROUSSAUX, A. ROELANDTS, A. SEGHERS, J. SERRANO, Chr. SINDIC, E. PIRARD et Ph. van MEERBEECK.

C. Durée de la formation

Cinq années de stages à temps plein, dont une partie de neurologie, effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première épreuve :
Deux années de formation comprenant :
- Un enseignement théorique : 90 heures en 2 ans
- Des séminaires : 30 heures en 2 ans
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans

1 À voir également le diplôme d'études spécialisées en psychothérapie (PSP, pp. 33)

Deuxième épreuve :

Trois années de formation, dont seulement les deux premières années comportent des cours et séminaires. La troisième année est réservée au mémoire.

- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

PSYC	3250	Compléments de psychiatrie générale [45-0-0]	M. De clercq et J.-Y. Hayez
PSYC	3260	Séminaire de psychiatrie générale [0-0-15]	M. De clercq et J.-Y. Hayez
PSYC	3270	Etudes de cas en psychiatrie [0-15-0]	J.-P. Roussaux

en outre :

- soit 10 heures de cours à suivre dans le programme du diplôme d'études spécialisées en neurologie (NEUR 3DS) ou en neuropédiatrie (NEPE 3DS),
- soit 15 heures du cours

PSYC	2170	Psychiatrie biologique [30-0-0]	J.-M. Maloteaux et A. Seghers

Deuxième épreuve : on y distingue deux orientations :

la psychiatrie de l'adulte

PSYC	3280	Questions approfondies de psychiatrie de l'adulte [15-0-0]	D. Hers, A. Roelandts et A. Seghers
PSYC	3310	Séminaire approfondi de psychiatrie de l'adulte [0-0-15]	D. Hers, A. Roelandts et A. Seghers
PSYC	3320	Etudes de cas en psychiatrie de l'adulte [0-15-0]	Ph. Meire

la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

PSYC	3290	Questions approfondies de pédopsychiatrie [15-0-0]	J.-Y. Hayez et Ph. Van Meerbeeck
PSYC	3300	Séminaire approfondi de psychiatrie juvénile [0-0-15]	J.-Y. Hayez et Ph. Van Meerbeeck
PSYC	3330	Etudes de cas en pédopsychiatrie [0-15-0]	J. Serrano

Dans chacune des deux orientations, l'étudiant choisira en outre 60 heures de cours ou séminaires à option, avec l'accord de la commission d'enseignement. L'étudiant est en outre encouragé à s'inscrire au diplôme d'études spécialisées en psychothérapie (PCLI 3DS).

E. Contrôle des connaissances

Évaluation régulière de chaque candidat par des discussions avec son responsable de formation.

Au terme de la 2e et de la 4e année de formation, le candidat sera évalué en fonction de la qualité de ses stages pratiques, et de ses cotes d'évaluation aux différents modules de la formation théorique.

Au terme de la 5e année de formation, le candidat sera évalué en fonction d'un mémoire ou d'au moins un article, publié dans une revue internationale, et dont il sera l'auteur principal.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de psychiatrie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en psychiatrie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN OPHTALMOLOGIE (OFTA 3DS)

A. Conditions d'admission

Concours, résultats académiques, cotes du cours d'ophtalmologie, stages.
Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : J.-M. LEMAGNE
Membres : A. BOSCHI, P. CROUGHS, M. DETRY, A.-C. GRIBOMONT, P. HEFFINCK, B. SNYERS et M. SPIRITUS.

C. Durée de la formation

Première épreuve :

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 70 heures
- Des séminaires : 30 heures
- Une formation clinique encadrée : 20 heures

Deuxième épreuve :

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 70 heures
- Des séminaires : 30 heures
- Une formation clinique encadrée : 20 heures
- La formation demande en outre quatre années de stages à temps plein dans des services d'ophtalmologie agréés par la Commission.

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

OFTA	3140	Questions approfondies d'ophtalmologie [40-0-0] [*partim :* 40-0-0]	J.-M. Lemagne et M. Morel
OFTA	3100	Séminaires d'ophtalmologie [0-0-30]	A.-C. Gribomont et J.-M. Lemagne
OFTA	3110	Démonstrations d'ophtalmologie [0-20-0]	J.-M. Lemagne et B. Snyers
OFTA	3150	Compléments d'ophtalmologie [30-0-0]	J.-M. Lemagne et M. Spiritus

Deuxième épreuve :

OFTA	3140	Questions approfondies d'ophtalmologie [40-0-0] [*partim :* 40-0-0]	J.-M. Lemagne et M. Morel
OFTA	3100	Séminaires d'ophtalmologie [0-0-30]	A.-C. Gribomont et J.-M. Lemagne
OFTA	3110	Démonstrations d'ophtalmologie [0-20-0]	J.-M. Lemagne et B. Snyers
OFTA	3150	Compléments d'ophtalmologie [30-0-0]	J.-M. Lemagne et M. Spiritus

E. Contrôle des connaissances

Évaluation annuelle par examen. Au terme de ses quatre années de formation, le candidat présentera un mémoire ou une publication dans une revue spécialisée.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'ophtalmologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en ophtalmologie.*

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (ORL 3DS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de 5 années : 2 années de formation de base, 3 années de formation supérieure.

Inscription au rôle de l'UCL.

B. Commission d'enseignement

Président : M. GERSDORFF.

Membres : B. BERTRAND, M. DECAT, N. DEGGOUJ, R. DETRY, Ph. ELOY, M. HAMOIR, J.-M. LEMAGNE, M. REMACLE et X. SERON.

Membres invités : J.-P. DACHY, P. GASMANE, A. LACROIX, E. PANOSETTI et M. UYTTENHOEF.

C. Conditions d'admission

Critères : concours, stage O-R-L, résultats académiques, cote des cours et des travaux d'O-R-L, activité de recherche.

Présentation d'un plan d'agréation de stages admis par le Ministère de la Santé publique

D. Organisation de l'enseignement

Première épreuve :

Cours obligatoires

ORL	3230	Audio-vestibulologie (1re partie) [30-0-0]	N. DEGGOUJ et M. GERSDORFF
ORL	3240	Pathologie et chirurgie de l'oreille (1re partie) [30-0-0]	M. DECAT et M. GERSDORFF
ORL	3250	Pathologie et chirurgie des fosses nasales et des sinus (1re partie) [30-0-0]	B. BERTRAND et Ph. ELOY
ORL	3260	Pathologie et chirurgie du pharynx, du larynx et de la région cervicale. Phoniatrie (1re partie) [30-0-0]	M. HAMOIR et M. REMACLE
ORL	3190	Policlinique d'oto-rhino-laryngologie [0-45-0]	M. GERSDORFF
ORL	3200	Tours de salle d'oto-rhino-laryngologie [0-15-0]	M. GERSDORFF

Cours à option

LOGO	2212	Audiologie [15-15-0]	N. DEGGOUJ
LOGO	2123	Anatomo-physiologie des systèmes périphériques et centraux de la phonation [22,5-0-0]	M. REMACLE
MEX	2100	Problèmes d'expertise médicale spécialisée [69,5-0-0]	Fr. BONBLED (coord.), G. AUBERT, N. DEGGOUJ, J. DONNEZ, J.-Y. HAYEZ, Ph. KNOOPS, J.-M. LACHAPELLE, Cl. LECART, P. LECHIEN, J.-P. ROUSSAUX, X. SERON, B. SNYERS et R. VANWIJCK
ORL	2112	Consultations journalières en oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	M. GERSDORFF
MDTR	3150	Leçons d'oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	M. REMACLE

L'étudiant peut en outre suivre d'autres cours donnés dans d'autres spécialités, moyennant l'accord du Président de la Commission.

Deuxième épreuve :

Cours obligatoires

ORL	3270	Audio-vestibulologie (2e partie) [30-0-0]	N. DEGGOUJ et M. GERSDORFF
ORL	3280	Pathologie et chirurgie de l'oreille (2e partie) [30-0-0]	M. DECAT et M. GERSDORFF
ORL	3290	Pathologie et chirurgie des fosses nasales et des sinus (2e partie) [30-0-0]	B. BERTRAND et Ph. ELOY
ORL	3300	Pathologie et chirurgie du pharynx, du larynx et de la région cervicale. Phoniatrie (2e partie) [30-0-0]	M. HAMOIR et M. REMACLE
ORL	3210	Démonstrations opératoires d'oto-rhino laryngologie [0-45-0]	M. GERSDORFF
ORL	3220	Séminaires d'oto-rhino-laryngologie [0-0-60]	M. GERSDORFF

E. Contrôle des connaissance

Une évaluation continue est assurée par le maître de stage et transmise au Président de la Commission.

Une évaluation sera effectuée en fin de 1re et 2e épreuve. L'évaluation finale portera sur les matières enseignées ainsi que sur un mémoires à présenter par écrit et à défendre oralement lors d'une réunion d'une société scientifique.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'oto-rhino-laryngologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en oto-rhino-laryngologie*.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN PATHOLOGIE TROPICALE (MTRO 3DS) (1)

A. Objectif

Ce programme a pour but de donner à l'étudiant la formation médicale requise dans les régions tropicales et subtropicales en matière de santé publique, de pathologie et de soins primaires.

B. Conditions d'admission

Ce programme est accessible aux porteurs d'un diplôme de docteur en médecine.

Inscription au rôle de l'UCL.

C. Commission d'enseignement

Président : N.

Secrétaire : M. MALENGREAU

Membres : A. BOUCKAERT, G. BIGAIGNON, G. CORNU, B. GRIBOMONT, Fr. OPPERDOES, G. WAUTERS, M. WERY, E. WIBIN et Fr. ZECH.

La commission juge de l'admissibilité des candidats et détermine leur programme en fonction de leur formation antérieure. Elle s'entourera à cet effet de l'avis d'experts choisis parmi les personnalités exerçant des fonctions de haut niveau dans des organismes internationaux ou réputées pour leur compétence en matière de besoins médicaux dans les pays en voie de développement.

1 Cf. diplôme d'études spécialisées en sciences biomédicales, pp. MD 124 et suivantes.

D. Programme

Le programme, d'une durée d'un an, comprendra au moins 300 heures d'enseignement incluant des cours obligatoires et optionnels, des exercices pratiques et cliniques ainsi que la participation à des séminaires et à des stages.

Cours obligatoires

ESP	3180	Compléments de parasitologie [30-0-0]	M. WERY
MTRO	3010	Questions spéciales de virologie tropicale [15-0-0]	G. BURTONBOY
MTRO	3020	Compléments de pathologie tropicale [60-0-0]	G. BIGAIGNON et Fr. ZECH
MTRO	3030	Pédiatrie tropicale et protection maternelle et infantile [15-0-0]	M. MALENGREAU
MTRO	3040	Santé publique tropicale [30-0-0]	M. MALENGREAU
ESP	3230	Santé publique internationale [15-0-0]	M. MALENGREAU
ESP	3240	Eléments de médecine géographique et tropicale [15-0-0]	M. MALENGREAU
ESP	3580	Introduction à l'économie de la santé [15-0-0]	Maurice MARCHAND
ESP	3590	Planification sanitaire et politiques de santé [15-0-0]	D. ROTT
ESP	3600	Planification et gestion des services de santé dans les pays en développement [15-0-0]	D. GRODOS
MTRO	3050	Assainissement du milieu tropical [15-0-0]	M. WANLIN
MTRO	3060	Nutrition et hygiène alimentaire des pays en voie de développement [30-0-0]	M. MALENGREAU
MTRO	3070	Techniques médico-chirurgicales appliquées aux pays tropicaux [30-0-0]	E. WIBIN
MTRO	3080	Techniques de laboratoire appliquées aux pays tropicaux [10-20-0]	G. BIGAIGNON

Cours à option

2 heures/semaine pendant toute l'année, à choisir avec l'accord de la commission.

Stages

Les stages ont une durée de 2 mois. Le plan de stage doit être approuvé par la commission.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN STOMATOLOGIE (STOM 3DS)
DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN STOMATOLOGIE ET CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE (STOC 3DS)

Cf. Département de médecine dentaire et de stomatologie, p. MD 183.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MEDECINE DU TRAVAIL (MDTR 3DS)

Cf. Département de santé publique, pp. MD 134 à 136.